



Avis de Convocation

Assemblée Générale Mixte
22 janvier 2019


SERVICES DE QUALITÉ DE VIE



Issy-les-Moulineaux, le 3 janvier 2019

Madame, Monsieur, Cher Actionnaire,

J'ai le plaisir de vous convier à l'Assemblée Générale Mixte annuelle des actionnaires de SODEXO qui se tiendra le mardi 22 janvier 2019 à 15 heures 30 à l'Auditorium de la Seine Musicale - 1 Ile Seguin - 92100 Boulogne-Billancourt.

Je souhaite que vous participiez personnellement à cette réunion au cours de laquelle nous vous commenterons les résultats et perspectives de notre Groupe. Vous aurez également la possibilité de poser vos questions et de vous prononcer sur les résolutions qui seront soumises à votre approbation.

Vous trouverez dans les pages qui suivent toutes les informations utiles pour prendre part à cette Assemblée Générale.

Par ailleurs, vous pourrez également suivre en direct le déroulement de l'Assemblée Générale sur notre site Internet www.sodexo.com.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, Cher Actionnaire, l'expression de ma considération la plus dévouée.

Sophie Bellon
Présidente du Conseil d'Administration

SOMMAIRE

INFORMATIONS GÉNÉRALES	6
ORDRE DU JOUR	7
COMMENT PARTICIPER A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	8
COMMENT REMPLIR VOTRE FORMULAIRE	10
QUELQUES CHIFFRES CLÉS	11
GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE AU 31 AOÛT 2018	12
MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PROPOSÉS AU RENOUVELLEMENT	14
RAPPORT D'ACTIVITÉ DE L'EXERCICE 2017-2018	18
EXPOSÉ DES MOTIFS ET PROJET DE RÉOLUTIONS	31
MODALITÉS D'ACCÈS À LA SEINE MUSICALE	40
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	41

INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'avis de réunion préalable à cette Assemblée Générale, prévu par l'article R. 225-73 du Code de commerce, a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 23 novembre 2018.

Les documents et renseignements relatifs à cette Assemblée Générale sont tenus à votre disposition dans les conditions légales et réglementaires en vigueur et en particulier, les informations visées à l'article R. 225-73-1 du Code de commerce sont publiées sur le site Internet www.sodexo.com (*rubrique Finance – Assemblée Générale*).

Vous trouverez un formulaire de demande d'envoi de documents et de renseignements en fin de brochure. Nous vous rappelons que le Document de Référence 2017-2018 comprend notamment le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, les comptes annuels, les comptes consolidés, le tableau des affectations de résultat et les rapports des Commissaires aux comptes. Ces documents, complétés par les renseignements contenus dans la présente brochure, constituent les informations prévues aux articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de Commerce et sont disponibles sur le site internet de la Société www.sodexo.com.

L'accès au site Internet www.sodexo.com (rubrique Finance – Assemblée Générale) permet également de suivre en direct le déroulement de l'Assemblée Générale.

Nous restons à votre disposition pour de plus amples informations :

SODEXO

Direction Juridique Groupe
255, quai de la Bataille de Stalingrad
92866 ISSY-LES-MOULINEAUX Cedex 9
Tél. : +33 (0)1 57 75 81 12
mandataireAG.group@sodexo.com

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 22 JANVIER 2019

À titre ordinaire

1. Approbation des comptes annuels de l'exercice 2017-2018.
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2017-2018.
3. Affectation du résultat de l'exercice ; fixation du dividende.
4. Approbation de l'engagement visé à l'article L. 225-42-1 du Code de commerce relatif aux indemnités à verser en contrepartie de l'obligation de non-concurrence de M. Denis Machuel.
5. Approbation de l'engagement visé à l'article L. 225-42-1 du Code de commerce relatif aux régimes collectifs de prévoyance et de frais de santé complémentaires de M. Denis Machuel.
6. Approbation de l'engagement visé à l'article L. 225-42-1 du Code de commerce relatif au régime de retraite supplémentaire de M. Denis Machuel.
7. Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Emmanuel Babeau pour une durée de trois (3) ans.
8. Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Robert Bacconnier pour une durée d'un (1) an.
9. Renouvellement du mandat d'administratrice de Mme Astrid Bellon pour une durée de trois (3) ans.
10. Renouvellement du mandat d'administrateur de M. François-Xavier Bellon pour une durée de trois (3) ans.
11. Ratification de la nomination par cooptation de Mme Sophie Stabile en qualité d'administratrice.
12. Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée au titre de l'exercice social clos le 31 août 2018 à Mme Sophie Bellon, Présidente du Conseil d'Administration.
13. Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée au titre de l'exercice social clos le 31 août 2018 à M. Michel Landel, Directeur Général jusqu'au 23 janvier 2018.
14. Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée au titre de l'exercice social clos le 31 août 2018 depuis le 23 janvier 2018 à M. Denis Machuel, Directeur Général.
15. Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au ou à la Président(e) du Conseil d'Administration.
16. Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Directeur(rice) Général(e).
17. Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions.

À titre extraordinaire

18. Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes et/ou à émettre de la Société en faveur des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ou de certains d'entre eux, renonciation de plein droit des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription.
19. Pouvoirs en vue des formalités.

COMMENT PARTICIPER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Quelles conditions remplir pour participer à l'Assemblée ?

Seront admis à participer à l'Assemblée, les actionnaires qui justifieront de leur qualité par l'inscription en compte des actions à leur nom dans les comptes titres nominatifs de la Société, ou au nom de l'intermédiaire inscrit régulièrement pour leur compte, le **vendredi 18 janvier 2019 à zéro heure, heure de Paris** (soit le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée, ci-après « J-2 »), soit dans les compte-titres nominatifs de la Société, soit dans les compte-titres au porteur tenus par leur intermédiaire habilité.

Pour les actionnaires au nominatif, cette inscription en compte à J-2 dans les compte-titres nominatifs est suffisante pour leur permettre de participer à l'Assemblée.

Pour les actionnaires au porteur, ce sont les intermédiaires habilités qui tiennent les compte-titres au porteur qui, sur demande des actionnaires au porteur souhaitant participer à l'Assemblée, justifient directement de la qualité d'actionnaire de leurs clients auprès de la Société Générale (établissement centralisateur de l'Assemblée mandaté par Sodexo) par la production d'une attestation de participation qu'ils annexent au formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration ou de demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit.

Comment participer à l'Assemblée ?

Tout actionnaire a quatre possibilités :

- Assister personnellement à l'Assemblée
- Donner pouvoir à la Présidente de l'Assemblée
- Donner pouvoir à un tiers
- Voter par correspondance

Dans tous les cas, l'actionnaire doit impérativement compléter le formulaire joint et le transmettre à son intermédiaire habilité au moyen de l'enveloppe T jointe.

Tout actionnaire ayant déjà voté par correspondance, envoyé un pouvoir ou demandé une carte d'admission, ne peut plus choisir un autre mode de participation, mais peut néanmoins céder tout ou partie de ses actions.

Assister personnellement à l'Assemblée :

L'actionnaire qui souhaite assister personnellement à l'Assemblée doit demander une carte d'admission. Il suffit pour cela de **cocher la case A** en partie supérieure du formulaire, de **dater et de signer au bas du formulaire**. L'actionnaire au porteur qui n'aurait pas reçu sa carte d'admission le vendredi 18 janvier 2019 devra demander à son intermédiaire financier de lui délivrer une attestation de participation afin de justifier de sa qualité d'actionnaire à J-2 au bureau accueil de l'Assemblée.

Le vote aura lieu à l'aide d'une tablette de vote électronique.

Pour faciliter le déroulement de la réunion, nous vous recommandons :

1. de vous présenter à partir 14h00 à l'adresse de l'Assemblée, aux bureaux d'émargement pour la signature de la feuille de présence si vous êtes muni de la carte d'admission. A défaut, vous devez vous présenter à l'accueil ;
2. d'entrer dans la salle avec la tablette de vote électronique remis lors de la signature de la feuille de présence ;
3. de vous conformer aux indications données en séance pour utiliser la tablette de vote.



Donner pouvoir à la Présidente de l'Assemblée ou à un tiers :

A défaut d'assister personnellement à l'Assemblée, l'actionnaire peut choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- **Voter par correspondance** : cocher la case « je vote par correspondance » ;
 - pour voter **OUI** aux résolutions : ne pas noircir les cases correspondantes ;
 - pour voter **NON** ou **s'abstenir** sur certaines résolutions proposées : noircir individuellement les cases correspondantes ;
 - ne pas oublier de remplir la case « amendements et résolutions nouvelles » ;
 - dater et signer au bas du formulaire.

- **Donner pouvoir à la Présidente de l'Assemblée** : cocher la case « je donne pouvoir au Président de l'Assemblée Générale », dater et signer au bas du formulaire. Dans ce cas, il sera émis au nom de l'actionnaire, un vote favorable aux projets de résolutions agréés par le Conseil d'Administration.

- **Donner pouvoir à un tiers** : cocher la case « je donne pouvoir à », identifier la personne dénommée, dater et signer au bas du formulaire.

Voter par correspondance :

Les actionnaires ont la possibilité de transmettre leurs instructions de vote et désigner ou révoquer un mandataire par correspondance dans les conditions ci-après :

- **pour les actionnaires au nominatif** : en envoyant un e-mail revêtu d'une signature électronique, obtenue par leurs soins auprès d'un tiers certificateur habilité dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, à l'adresse électronique suivante : mandataireAG.group@sodexo.com en précisant leurs nom, prénom, adresse et leur identifiant Société Générale **pour les actionnaires au nominatif pur** (information disponible en haut et à gauche de leur relevé de compte) ou leur identifiant auprès de leur intermédiaire financier **pour les actionnaires au nominatif administré**, ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué ;
- **pour les actionnaires au porteur** : en envoyant un e-mail revêtu d'une signature électronique, obtenue par leurs soins auprès d'un tiers certificateur habilité dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, à l'adresse électronique suivante : mandataireAG.group@sodexo.com en précisant leurs nom, prénom, adresse et références bancaires complètes ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué, puis en demandant impérativement à leur intermédiaire financier qui assure la gestion de leur compte-titres d'envoyer une confirmation écrite (par courrier ou par fax) à la Société Générale (Service des Assemblées CS 30812, 44308 Nantes Cedex 3 – Fax 02 51 85 57 01).

Les désignations ou révocations de mandats exprimées par voie électronique ne pourront être prises en compte que si les notifications dûment signées et complétées sont réceptionnées au plus tard le vendredi 18 janvier 2019.

Les votes par correspondance ou par procuration ne seront pris en compte que pour les formulaires dûment remplis et signés - et accompagnés de l'attestation de participation pour les détentions d'actions au porteur - parvenus à la Société Générale (Service des Assemblées - CS 30812, 44308 Nantes Cedex 3) au plus tard le vendredi 18 janvier 2019.

QUELQUES CHIFFRES CLÉS

SODEXO EN UN CLIN D'ŒIL

**Créé en 1966 par Pierre Bellon, Sodexo est le leader mondial
des services de Qualité de Vie.**

Sodexo est la seule entreprise au monde à proposer à ses clients des **Services sur Site, des Services Avantages et Récompenses et des Services aux Particuliers et à Domicile.**

Nos services contribuent à la performance de nos clients,
tout en favorisant l'épanouissement de nos équipes et le développement économique,
social et environnemental des communautés
avec lesquelles nous collaborons.

CHIFFRES CLÉS AU 31 AOÛT 2018⁽¹⁾

20,4

milliards d'euros de chiffre
d'affaires consolidé

460 000

collaborateurs

72

pays

100

millions
de consommateurs
chaque jour

1^{er}

employeur
privé français dans
le monde⁽²⁾

69 %

de taux d'engagement des
collaborateurs⁽³⁾

n° 1

de son secteur d'activité
dans le Dow Jones
Sustainability Index (DJSI)⁽⁴⁾
et le RobecoSAM
Sustainability Yearbook 2018⁽⁵⁾

n° 3

de son secteur
dans le classement
Fortune des Entreprises
les plus admirées
au monde⁽²⁾

et n° 1

dans la catégorie
Innovation⁽²⁾

¹ Source : Sodexo.

² Classement 2018 Fortune 500.

³ Enquête d'Engagement 2018 envoyée à 386 262 salariés du Groupe et à laquelle 62 % des collaborateurs ont répondu.

⁴ Les indices du Dow Jones Sustainability (DJSI) classent les entreprises les plus avancées en matière de développement durable dans le monde. Ils sont calculés conjointement par Standard & Poor's Dow Jones Indices et RobecoSAM.

⁵ Le Sustainability Yearbook de RobecoSAM, publication de référence au niveau mondial en matière de responsabilité d'entreprise, évalue plus de 3 400 entreprises de 59 secteurs en fonction d'indicateurs économiques, sociaux, environnementaux et financiers.

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

NOTRE CONSEIL D'ADMINISTRATION

S'ENGAGER SUR LE LONG TERME

Pour Sodexo, entreprise familiale, la stabilité est l'une des clés du succès. Sous la direction de sa Présidente, Sophie Bellon, et inspiré par une vision partagée sur le long terme, le Conseil d'Administration de Sodexo, composé de sept femmes et de six hommes, détermine les orientations stratégiques de l'entreprise.

- Membre du Comité d'Audit
- Membre du Comité des Rémunérations
- Membre du Comité des Nominations

Au 31 août 2018



SOPHIE BELLON

Présidente du Conseil d'Administration

Nationalité : française

Expiration du mandat à l'AG statuant sur les comptes de l'exercice 2019-2020

Taux d'assiduité : 100 %



EMMANUEL BABEAU

Directeur Général Délégué de Schneider Electric SF
Administrateur indépendant
Président du Comité d'Audit

Nationalité : française

Expiration du mandat à l'AG statuant sur les comptes de l'exercice 2017-2018

Taux d'assiduité : 100 %



PIERRE BELLON

Président d'honneur
Fondateur de Sodexo
et Président du Conseil de Surveillance de Bellon SA

Nationalité : française



ROBERT BACONNIER

Administrateur indépendant

Nationalité : française

Expiration du mandat à l'AG statuant sur les comptes de l'exercice 2017-2018 (*Renouvellement proposé*)

Taux d'assiduité : 100 %



ASTRID BELLON

Administratrice

Nationalité : française

Expiration du mandat statuant sur les comptes de l'exercice 2017-2018 (*Renouvellement proposé*)

Taux d'assiduité : 69 %



BERNARD BELLON
Administrateur

Nationalité : française

Expiration du mandat
à l'AG statuant sur
les comptes de l'exercice
2017-2018

Taux d'assiduité : 100 %



FRANÇOIS-XAVIER BELLON
Fondateur et *Chief Executive Officer* de LifeCarers Ltd
Administrateur

Nationalité : française

Expiration du mandat
à l'AG statuant sur
les comptes de l'exercice
2017-2018 (*Renouvellement
proposé*)

Taux d'assiduité : 92 %



NATHALIE BELLON-SZABO
Directrice générale de
Sodexo Sports et Loisirs
Administratrice

Nationalité : française

Expiration du mandat
à l'AG statuant sur
les comptes de l'exercice
2019-2020

Taux d'assiduité : 92 %

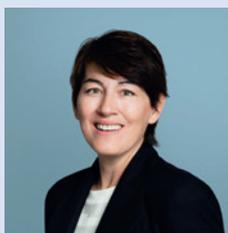


PHILIPPE BESSON
Responsable Projets et Mécénat
Administrateur représentant
les salariés au Conseil
d'Administration

Nationalité : française

Expiration du mandat
à l'AG statuant sur
les comptes de l'exercice
2018-2019

Taux d'assiduité : 85 %



FRANÇOISE BROUGHER
Chief Operating Officer, Pinterest
Administratrice indépendante
Présidente du Comité
des Nominations

Double nationalité :
française et américaine

Expiration du mandat
à l'AG statuant sur
les comptes de l'exercice
2019-2020

Taux d'assiduité : 100%



SOUMITRA DUTTA
Doyen et Professeur
de Management, Cornell University
Administrateur indépendant

Nationalité : indienne

Expiration du mandat
à l'AG statuant sur
les comptes de l'exercice
2019-2020

Taux d'assiduité : 100%



CATHY MARTIN
Directrice de secteur
Administratrice représentant
les salariés au Conseil
d'Administration

Nationalité : canadienne

Expiration du mandat
à l'AG statuant sur
les comptes de l'exercice
2019-2020

Taux d'assiduité : 85 %



SOPHIE STABILE
Présidente-Fondatrice
de Révérence
Administratrice indépendante

Nationalité : française

Expiration du mandat
à l'AG statuant sur
les comptes de l'exercice
2018-2019

Taux d'assiduité : 100 %



**CÉCILE TANDEAU
DE MARSAC**
Directrice Générale
des Ressources Humaines
du groupe Solvay
Administratrice indépendante
Présidente du Comité
des Rémunérations

Nationalité : française

Expiration du mandat
à l'AG statuant sur
les comptes de l'exercice
2018-2019

Taux d'assiduité : 100 %

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PROPOSÉS AU RENOUVELLEMENT

Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Emmanuel Babeau pour une durée de trois (3) ans

EMMANUEL BABEAU



Né le 13 février 1967

Nationalité française

Diplômé de l'École supérieure de commerce de Paris (ESCP Europe, 1989) et titulaire d'un Diplôme d'études supérieures comptables et financières (DESCF)

Date de première nomination : le 26 janvier 2016

Échéance du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2017-2018 (*Renouvellement proposé*)

Président du Comité d'Audit

Membre du Comité des Rémunérations

Nombre d'actions Sodexo détenues : **400**

Adresse professionnelle :

Schneider Electric

35, rue Joseph-Monier

92500 Rueil-Malmaison

Fonction principale : Directeur Général Délégué de Schneider Electric SE

Carrière

Emmanuel Babeau est Directeur Général Délégué de Schneider Electric SE (société cotée), en charge des finances et des affaires juridiques.

Il débute sa carrière chez Arthur Andersen fin 1990. En 1993, il rejoint le groupe Pernod Ricard comme Auditeur interne. En 1996, il est nommé Responsable de l'Audit Interne, de la Trésorerie et de la Consolidation. Puis il occupe plusieurs postes à responsabilité, notamment à l'international, avant de devenir Directeur du Développement en 2001 et d'être nommé en juin 2003 Directeur Financier puis en 2006, Directeur Général Adjoint en charge des finances. Il a rejoint Schneider Electric en 2009 en tant que Directeur Général Finances et Membre du Directoire. En 2013, il est nommé Directeur Général Délégué en charge des finances et des affaires juridiques.

Autres mandats sociaux et fonctions en cours

Au sein du Groupe

SOCIÉTÉS FRANÇAISES

Néant

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Néant

En dehors du Groupe

SOCIÉTÉS FRANÇAISES

- **Directeur Général Délégué** : Schneider Electric SE *
- **Vice-Président** : Aveva Group plc *
- **Membre du Conseil d'Administration** : Sanofi *
- **Membre du Conseil d'Administration** : Schneider Electric Industries SAS **
- **Membre du Conseil de Surveillance** : InnoVista Sensors SAS ** ; Aster Capital Partners SAS ** ; Schneider Electric Energy Access ** (représentant Schneider Electric Industries SAS)
- **Associé Gérant** : SCI GETIJ

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

- **Membre du Conseil d'Administration** : Schneider Electric USA Inc.** (États-Unis) ; Schneider Electric (China) Co., Ltd.** (China) ; Samos Acquisition Company Ltd.** (Royaume-Uni) ; Schneider Electric Holdings Inc.** (États-Unis) ; Invensys Ltd. ** (Royaume-Uni) ; Carros Sensors Topco (anciennement InnoVista Sensors Topco Ltd)** (Royaume-Uni)

Mandats échus exercés au cours des cinq dernières années

- **Président du Conseil de Gérance** : Schneider Electric Services International ** (Belgique)
- **Membre du Directoire** : Schneider Electric SA ** (France)
- **Membre du Conseil d'Administration** : Schneider Electric Taiwan Co. Ltd. ** (Taïwan) ; Telvent GIT SA ** (Espagne) ; Transformateurs SAS ** (France)

* Société cotée.

** Société du groupe Schneider Electric.



Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Robert Baconnier pour une durée de un (1) an

ROBERT BACONNIER



Né le 15 avril 1940

Nationalité française

Licencié ès lettres, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et ancien élève de l'École nationale d'administration (1965-1967)

Date de première nomination : le 8 janvier 2005

Échéance du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2017-2018 (*Renouvellement proposé pour un an*)

Membre du Comité d'Audit

Nombre d'actions Sodexo détenues : **410**

Adresse professionnelle :

Sodexo

255, quai de la Bataille-de-Stalingrad
92130 Issy-les-Moulineaux (France)

Fonction principale : Administrateur

Carrière

Robert Baconnier commence sa carrière en 1967 en qualité d'administrateur civil au ministère de l'Économie et des Finances, affecté à la Direction Générale des Impôts (DGI). De 1977 à 1979, il est Conseiller technique au Cabinet du ministre délégué à l'Économie et aux Finances, puis Directeur Adjoint du Cabinet du ministre du Budget. De 1979 à 1983, il est Directeur Adjoint chargé de la Sous-Direction Internationale au Service de la Législation Fiscale et devient en 1983, Chef de service du Contentieux à la DGI puis en 1986, Directeur Général des Impôts. De 1990 à 1991, il est Payeur Général du Trésor.

En 1991, il intègre le Bureau Francis Lefebvre, dont il devient Président du Directoire jusqu'en 2004.

Il est ensuite, jusqu'en janvier 2012, Président et Délégué Général de l'ANSA (Association nationale des sociétés par actions) dont il est maintenant Président d'honneur. De 2010 à novembre 2013, il a été Vice-Président du Conseil d'Administration de Sodexo.

Autres mandats sociaux et fonctions en cours

Au sein du Groupe

SOCIÉTÉS FRANÇAISES

Néant

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Néant

En dehors du Groupe

SOCIÉTÉS FRANÇAISES

Néant

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Néant

Mandats échus exercés au cours des cinq dernières années

- **Censeur et membre du Comité d'Audit** : Siparex Associés (France)

Renouvellement du mandat d'administratrice de Mme Astrid Bellon pour une durée de trois (3) ans

ASTRID BELLON



Née le 16 avril 1969

Diplômée de ESLSCA

Nationalité française

Master of Arts in Cinema Studies à New York

Date de première nomination : le 26 juillet 1989

Échéance du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2017-2018 (*Renouvellement proposé*)

Nombre d'actions Sodexo détenues : **39 000**

Adresse professionnelle :

Bellon SA

17, place de la Résistance
92130 Issy-les-Moulineaux (France)

Fonction principale : Administratrice

Carrière

Astrid Bellon est membre du Directoire de la société Bellon SA

Autres mandats sociaux et fonctions en cours

Au sein du Groupe

SOCIÉTÉS FRANÇAISES

Néant

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Néant

En dehors du Groupe

SOCIÉTÉS FRANÇAISES

- **Membre du Directoire** : Bellon SA
- **Membre du Comité d'Orientation** : Fondation Pierre Bellon
- **Présidente** : Sofrane SAS
- **Gérante** : Sobelnat SCA (représentante permanente de Sofrane SAS)

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Néant

Mandats échus exercés au cours des cinq dernières années

Néant

Renouvellement du mandat d'administrateur de M. François-Xavier Bellon pour une durée de trois (3) ans

FRANÇOIS-XAVIER BELLON



Né le 10 septembre 1965

Nationalité française

Diplômé de l'European Business School

Date de première nomination : le 26 juillet 1989

Échéance du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2017-2018 (*Renouvellement proposé*)

Membre du Comité d'Audit

Nombre d'actions Sodexo détenues : **36 383**

Adresse professionnelle :

LifeCarers Limited
2 East Throp House, 1 Paddock Road
Reading RG4 5BY (Royaume-Uni)

Fonction principale : Fondateur et CEO de LifeCarers Ltd

Carrière

François-Xavier Bellon rejoint le groupe Adecco en 1990 en tant que Chef d'agence à Orsay-les-Ulis (France). En 1992 il est nommé Chef d'agence à Barcelone et est ensuite promu Directeur Régional Catalogne.

En 1995, François-Xavier Bellon fait son entrée dans le Groupe Sodexo comme Responsable de secteur et devient ensuite Directeur du Développement en France et dans le segment Santé. En 1999 il est nommé Directeur Régional Mexico City au Mexique avant d'en prendre la Direction Générale jusqu'en 2004.

En janvier 2004, il est nommé Directeur Général de Sodexo UK et Ireland. En raison de problèmes de santé, il démissionne de son poste.

De 2004 à 2006, il revient dans le groupe Adecco et dirige le département commercial des grands comptes mondiaux de la division Travail Temporaire « globale » d'Adecco Groupe, basé à Zurich et à Londres.

Depuis 2007, François-Xavier Bellon est le Fondateur et le CEO de LifeCarers, société basée au Royaume Uni, spécialisée dans le maintien à domicile de personnes dépendantes (isolement, récupération, démence, etc.).

Autres mandats sociaux et fonctions en cours

Au sein du Groupe

SOCIÉTÉS FRANÇAISES

Néant

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Néant

En dehors du Groupe

SOCIÉTÉS FRANÇAISES

- **Président du Directoire** : Bellon SA
- **Directeur Général** : PB Holding SAS
- **Conseiller** : Commerce Extérieur de la France

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

- **Directeur Général** : PB Holding SAS (Royaume-Uni)
- **Membre du Conseil d'Administration** : LifeCarers Ltd (Royaume-Uni)
- **Conseiller** : U1st Sports SA (Espagne) ; House of HR (Belgique)

Mandats échus exercés au cours des cinq dernières années

- **Conseiller** : Dr Clic Sociedad Limitada (Espagne)

Ratification de la cooptation d'une administratrice

SOPHIE STABILE



Née le 19 mars 1970
Nationalité française
Diplômée de l'École supérieure de gestion et finances (ESGF) de Paris

Date de première nomination : le 1^{er} juillet 2018
Échéance du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2018-2019

Membre du Comité d'Audit

Nombre d'actions Sodexo détenues : **100**

Adresse professionnelle :
Sodexo
255, quai de la Bataille-de-Stalingrad
92130 Issy-les-Moulineaux (France)

Fonction principale : Fondatrice et Gérante de Révérence

Carrière

Après un début de carrière dans l'audit financier, Sophie Stabile rejoint le groupe Accor en 1999. Nommée au poste de contrôleur général du groupe en 2006, elle supervise alors la consolidation, les directions financières internationales et les directions du contrôle financier, de l'audit interne, de la holding, ainsi que les *back offices* financiers. En 2010, elle devient Directrice Financière du groupe Accor. De 2015 à 2017, elle est Directrice Générale, HotelServices France d'AccorHotels.

Depuis février 2018, elle est fondatrice et Gérante de la société Révérence (conseil, investissement, et prise de participation).

Autres mandats sociaux et fonctions

Au sein du Groupe

SOCIÉTÉS FRANÇAISES
Néant

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES
Néant

En dehors du Groupe

SOCIÉTÉS FRANÇAISES

- **Membre du Conseil d'Administration** : Ingenico *, Unibail-Rodamco *, Altamir *, SPIE *
- **Gérante** : Révérence

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES
Néant

Mandats échus exercés au cours des cinq dernières années

- **Présidente du Conseil de Surveillance** : Orbis
- **Directrice Générale** : HotelServices France d'AccorHotels

* Société cotée.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DE L'EXERCICE 2017-2018

1 Faits marquants de l'exercice 2017-2018

1.1 Résultats financiers

- La croissance interne du chiffre d'affaires s'établit à + 2 % hors effet de la 53^e semaine, légèrement supérieure aux prévisions de + 1 à + 1,5 % révisées le 29 mars 2018. L'activité au quatrième trimestre a été marquée par une accélération liée au retour à des niveaux record de tourisme estival en France, un report de jours dans les universités nord-américaines entre le troisième et le quatrième trimestre et une nette reprise au Brésil dans l'activité Services Avantages et Récompenses. La marge d'exploitation est conforme aux prévisions, à 5,7 % hors impact de change, soit 5,5 % telle que publiée.
- La croissance interne du chiffre d'affaires des **Services sur Site** ressort à + 1,4 %, soit + 1,9 % hors 53^e semaine. Elle reflète :
 - une baisse de - 1,1 % du chiffre d'affaires en Amérique du Nord et une croissance de + 4,5 % dans toutes les autres régions, avec une croissance à deux chiffres en Asie, au Brésil et en Amérique latine ;
 - une amélioration des principaux indicateurs de performance :
 - le taux de fidélisation des clients est en hausse de + 30 points de base, et atteint 93,8 % grâce à une progression du segment Éducation en Amérique du Nord dont l'effet se fera sentir sur l'exercice 2018-2019,
 - le développement gagne 30 points de base et s'établit à 6,8 %, avec une amélioration du segment Santé sur les derniers mois de l'exercice,
 - hors impact de la 53^e semaine sur les deux exercices, la croissance des ventes sur sites existants est en hausse à 2,6 %, contre 1,5 % au cours de l'exercice 2016-2017.
- La croissance interne du chiffre d'affaires des **Services Avantages et Récompenses** ressort à + 5,1 %. La croissance interne en Europe atteint + 7,5 %. En Amérique latine, la croissance interne est de + 2,4 % avec une reprise observée au Brésil au second semestre.
- La **marge d'exploitation** s'établit à 5,7 % hors effet de change, ou 5,5 % à taux courant, respectivement en baisse de 80 et 100 points de base. Ce repli s'explique principalement par :
 - des retards dans l'exécution des mesures d'amélioration des initiatives d'optimisation de la gestion des frais de personnel et du coût denrées qui devaient compenser la baisse du chiffre d'affaires en Amérique du Nord ;
 - des retards dans la montée en puissance de la rentabilité de quelques contrats significatifs ;
 - dans l'activité Services Avantages et Récompenses, les investissements dans la mobilité et la migration digitale, ainsi que la baisse des taux d'intérêt au Brésil.
- Les **Autres produits et charges opérationnels** s'élèvent à 131 millions d'euros. Les coûts de restructuration atteignent 42 millions d'euros, contre 137 millions d'euros pour l'exercice précédent. Les coûts d'acquisition et les amortissements et dépréciation des relations clients et marques ont été plus élevés. L'augmentation des amortissements des relations clients est principalement due à Centerplate.
- Le **résultat net ajusté** s'établit à 706 millions d'euros, en baisse de - 8,6 % hors effet de change. Le résultat net publié ressort à 651 millions d'euros, en baisse de - 9,9 %, soit - 4,0 % hors effet de change. Le bénéfice net par action de base s'élève à 4,40 euros, en baisse de - 9,4 %, en raison d'une diminution du nombre d'actions liée au programme de rachat d'actions.
- Les **liquidités générées par les opérations** s'élèvent à 1 076 millions d'euros. Ce montant représente une progression considérable par rapport aux liquidités générées par les opérations de l'exercice 2016-2017 (887 millions d'euros). L'autofinancement est en augmentation de 5,9 % en raison d'une forte réduction des impôts payés. Les investissements opérationnels restent relativement stables à 298 millions d'euros. Par conséquent, le cash conversion atteint 165 % contre 123 % au cours de l'exercice 2016-2017.
- Après prise en compte des acquisitions, des dividendes et des rachats d'actions, **l'endettement net** consolidé augmente pendant l'exercice de 648 millions d'euros pour s'élever à 1 260 millions d'euros au 31 août 2018. La situation financière du Groupe reste solide, avec un ratio d'endettement net de 1,0 dans la fourchette basse des objectifs compris entre 1 et 2.
- Les **acquisitions**, nettes des cessions, s'élèvent à **697 millions d'euros**, la principale étant **Centerplate**. Cette entreprise est spécialisée dans les services de restauration et d'accueil au cœur d'installations sportives, de centres de congrès et de lieux de divertissement en Amérique du Nord et en Europe. Elle a contribué à hauteur de 509 millions d'euros au chiffre d'affaires du Groupe cette année et a un effet relatif sur la marge d'exploitation. Centerplate double la présence du Groupe dans l'activité Sports & Loisirs, en renforçant notamment sa position sur le marché nord-américain. Parmi les autres acquisitions conclues au cours de l'exercice figurent Kim Yew, qui enrichit l'expertise technique et les capacités du Groupe à Singapour, et Morris Corporation, qui renforce la présence du Groupe dans les bases-vie pour l'industrie minière en Australie. Depuis la fin de l'exercice, d'autres acquisitions ont été conclues, dont Crèche de France, doublant la présence du Groupe sur le marché des crèches en France, et Novae Restauration, qui renforce considérablement la présence de Sodexo sur le marché des services de restauration haut de gamme en Suisse francophone.



1.2 Nouvelles opportunités commerciales et fidélisation

Sur l'exercice 2017-2018, le taux de développement atteint 6,8 % et le taux de fidélisation 93,8 %, tous deux en hausse de 30 bp. La croissance sur sites existants s'améliore de 110 bp à 2,6 % (hors effet de la 53^e semaine). Ces progrès s'expliquent par :

- **La dynamique des services de restauration**
 - Un contrat de 15 ans a été signé avec la **West Virginia State University** pour un montant annuel de 47 millions d'euros. Sodexo fournira des services de restauration et de *retail* dans 29 restaurants, aux 30 000 étudiants répartis sur 4 campus. Notre compréhension des enjeux de notre client, ainsi que la priorité accordée à l'approvisionnement local et l'aide aux agriculteurs de la région ont été des facteurs décisifs pour la signature de ce nouveau contrat.
 - Nous avons également signé un contrat de 5 ans (avec une option de prolongation de deux ans) pour opérer 10 points de restauration en modernisant l'expérience consommateur de **l'Université de Hong Kong**, la première et la plus ancienne institution d'enseignement supérieur de Hong Kong, fondée en 1911.
 - Pendant l'exercice, notre dynamisme dans le secteur mondial des Salons d'Aéroports se confirme avec la signature de deux contrats majeurs : **Cathay Pacific** en janvier 2018 à Hong Kong, et **Airport Lounge Development (ALD)** aux États-Unis.
 - Sodexo a été sélectionné par le campus asiatique d'**INSEAD** à Singapour pour opérer les services de restauration haut de gamme pour 500 étudiants, 100 cadres dirigeants en formation continue, et 350 professeurs et employés.
- **Un fort dynamisme en matière d'extensions de contrats**
 - Depuis 2016, Sodexo fournit des services intégrés de facilities management à **ByteDance**, société de high-tech basée à Pékin, spécialiste de l'intelligence artificielle. Sodexo a développé ses services de 1 site à 87 sites en Chine. Depuis janvier 2018, nous avons étendu notre périmètre existant avec un nouveau contrat de deux ans pour couvrir 70 villes supplémentaires à travers la Chine.
 - Sodexo a récemment étendu son contrat existant avec **Microsoft** en Chine et au Moyen-Orient à 18 pays d'Europe et à l'Afrique du Sud. Avec ce nouveau contrat, Sodexo fournit désormais des services intégrés pour l'ensemble des sites Microsoft et renforce une relation initiée en 2008.
 - Sodexo a également signé un accord de 5 ans avec **Tetra Pak**, le leader mondial des solutions de traitement et de conditionnement de produits alimentaires, pour fournir des services intégrés dans 30 pays sur 4 continents. À la suite de cet accord, Sodexo a étendu le périmètre de son contrat au Brésil, à la Norvège, au Vietnam, au Royaume-Uni et aux Philippines.
 - Enfin, le contrat initié il y a 12 ans avec **l'École internationale de Pékin (ISB)** a été reconduit pour 4 années supplémentaires et étendu aux services de restauration. En plus des services de facilities management fournis sur le contrat initial, Sodexo opère désormais des nouveaux concepts de cafétérias, une cantine chinoise, un salon pour le corps enseignant ainsi que la restauration événementielle pour les 1 700 étudiants et 350 employés.
- **Amélioration de la fidélisation client, notamment en Éducation**

- Au cours du dernier trimestre de l'exercice, Sodexo a remporté l'appel d'offres pour opérer les restaurants de la **Tour Eiffel** pour les 10 années à venir, avec les chefs étoilés au Guide Michelin **Frédéric Anton** et **Thierry Marx**. La proposition gagnante de Sodexo Sports & Loisirs repose sur une offre entièrement repensée, moderne et innovante, avec de forts engagements sociaux et environnementaux en matière d'approvisionnement local et de zéro déchet.
- Sodexo a également renouvelé son contrat avec les Écoles de Marseille en France pour fournir 50 000 déjeuners par jour pour les 320 écoles élémentaires de la ville.
- Au Royaume-Uni, Sodexo a récemment renouvelé son contrat avec la **Quaerere Academy Trust** à Sandwell, West Midlands, pour 5 années supplémentaires de services de restauration pour un montant de 2,8 millions de livres sterling, grâce sa nouvelle offre « Food & Co. by Sodexo ».
- Le contrat existant avec les 184 **Écoles Publiques de Chicago** a été renouvelé pour 5 ans et étendu à 102 établissements supplémentaires pour les services de restauration et de facilities management.
- **Une légère amélioration des signatures en Santé au quatrième trimestre**
 - Sodexo a également gagné un contrat avec **MedStar Health System au Maryland**, aux États-Unis, pour fournir des services de restauration et de *retail* sur 10 sites d'une capacité totale de plus de 3 000 lits. L'utilisation de nos outils *Big Data* pour mieux appréhender la complexité des besoins des différents consommateurs (patients, employés et visiteurs) et ainsi proposer des services adaptés a été un facteur clé de succès. Notre offre permet d'améliorer la satisfaction et de fournir sans interruption des services de restauration aux employés et aux visiteurs jour et nuit.

1.3 En 2018, Sodexo continue à être reconnu pour sa contribution à un monde meilleur

- L'engagement Sodexo en matière de Responsabilité d'Entreprise demeure reconnu au sein de la communauté des investisseurs. Sodexo a pour la 11^e année consécutive été classé meilleur acteur de son secteur dans le *Sustainability Yearbook 2018* de **RobecoSAM**. Pour la 14^e année consécutive, Sodexo est également la société la mieux notée de son secteur au sein du *Dow Jones Sustainability Index (DJSI)* en matière de performances économique, sociale et environnementale.

1.4 Recherche & Leadership

En tant que leader reconnu des services de Qualité de Vie, Sodexo explore les frontières de la recherche sur le lien entre Qualité de Vie et performance dans un environnement de travail en mutation rapide.

- En octobre 2017, Sodexo a organisé à Londres la deuxième édition de sa **Conférence sur la Qualité de Vie**, réunissant des clients, des dirigeants d'entreprises, d'universités, d'ONG, d'hôpitaux, des représentants de gouvernements et de collectivités de plus de 30 pays pour explorer l'avenir de la Qualité de Vie.
- Le Groupe a publié la deuxième édition de son Rapport Mondial sur les **Tendances au travail (Global Workplace Trends)**. La génération Z, l'Internet des objets et la mixité hommes-femmes comptent parmi les tendances qui

influencent l'environnement de travail de demain et que Sodexo a explorées dans l'édition 2018 de son Rapport Mondial sur les Tendances au travail. Ce rapport identifie sept facteurs essentiels qui influent sur l'avenir du travail et contribuent à améliorer l'expérience au travail, à renforcer la performance de l'entreprise et, *in fine*, à faire progresser l'engagement de ses collaborateurs. Le rapport a notamment fait apparaître la nécessité de cultiver l'intelligence collective dans tous les domaines professionnels en instaurant un climat d'intelligence émotionnelle. Parmi les autres tendances relevées figurent le rôle croissant des collaborateurs dans les stratégies de responsabilité d'entreprise des sociétés, l'économie du partage et l'impact des technologies à travers la Gestion du capital humain. En comprenant ces tendances et en les anticipant, Sodexo est en mesure de cibler ses solutions centrées sur l'humain et fondées sur l'expérience afin de dynamiser efficacement la performance de ses clients.

- Sodexo a également publié son **Rapport 2018 sur les Tendances universitaires : cinq tendances qui impactent le parcours des étudiants et les campus**. Ce rapport, qui s'appuie sur les contributions d'un panel international d'experts renommés de l'enseignement supérieur et sur l'expérience de Sodexo au service de 700 universités dans le monde, met en lumière les grandes tendances qui impactent les parcours étudiants, la vie sur les campus et les moyens pour les universités d'y répondre.

1.5 Partenariat technologique avec Microsoft pour améliorer les services de Qualité de Vie

En septembre 2018, Sodexo a signé un accord de partenariat mondial avec Microsoft. Le Groupe utilisera une plateforme d'information intégrée, développée en partenariat avec Microsoft Consulting Services. Cette plateforme réunit plusieurs solutions d'amélioration de la productivité, notamment Dynamics 365 et Azure, ainsi que les capacités de Microsoft dans le domaine de l'intelligence artificielle et de l'intelligence des objets.

Les gains de productivité engendrés par cette initiative permettront non seulement à Sodexo d'améliorer ses processus de facilities management, mais également à ses clients de réaliser des économies importantes. Pour Microsoft, ce partenariat constitue une excellente occasion d'apporter un maximum de valeur à ses technologies en rejoignant l'écosystème Sodexo.

1.6 Gouvernance

Denis Machuel nommé Directeur Général en janvier 2018

En mai 2017, Michel Landel a annoncé son intention de prendre sa retraite. Il a quitté ses fonctions à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle du 23 janvier 2018. Afin d'assurer une transition progressive, Denis Machuel a été nommé Directeur Général Adjoint de Sodexo à compter du 1^{er} septembre 2017, puis Directeur Général le 23 janvier 2018. Michel Landel a continué de siéger au Conseil d'Administration jusqu'au terme de la transition, en juillet 2018.

Élargissement du Comité Exécutif afin de renforcer la représentation régionale et l'orientation clients et consommateurs de Sodexo

Le Comité Exécutif a connu une évolution significative au cours de l'exercice, en passant de 14 à 19 membres afin de renforcer la représentation des zones géographiques et d'assurer la participation des segments ou activités non encore représentés et de nouvelles fonctions comme le Marketing et le Digital & Innovation.

Suite à ces changements, plus d'un tiers des membres du Comité Exécutif sont des femmes et sept nationalités sont représentées.

Évolutions du Conseil d'Administration

Lors de sa réunion du 20 juin, le Conseil d'Administration :

- a accepté les démissions à compter du 1^{er} juillet 2018, de Patricia Bellinger, administratrice depuis 2005, et de Michel Landel, administrateur depuis 2009 ;
- a nommé Sophie Stabile, en tant qu'administratrice. Elle apporte une solide expertise financière et opérationnelle ainsi qu'une expérience approfondie du secteur des services. Elle siège au Comité d'Audit.

Suite à ces changements, au 31 août, le Conseil d'Administration de Sodexo compte 13 membres, dont 6 membres indépendants et 2 administrateurs représentant les salariés. La diversité reste assurée avec sept administratrices et six administrateurs et quatre nationalités représentées.

2 Performance de l'exercice 2017-2018

2.1 Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	EXERCICE 2017-2018 (CLOS LE 31 AOÛT 2018)	EXERCICE 2016-2017 (CLOS LE 31 AOÛT 2017)	VARIATION	VARIATION HORS EFFET DE CHANGE ⁽¹⁾
Chiffre d'affaires	20 407	20 698	- 1,4 %	+ 4,4 %
<i>Croissance interne</i>	+ 1,6 %	+ 1,9 %		
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	1 128	1 340	- 15,8 %	- 8,6 %
MARGE D'EXPLOITATION	+ 5,5 %	+ 6,5 %	- 100 PB	- 80 PB
Autres charges opérationnelles	(131)	(151)		
Résultat opérationnel	997	1 189	- 16,1 %	- 8,3 %
Produits financiers	46	31		
Charges financières	(136)	(136)		
Résultat financier	(90)	(105)		
Quote-part dans les résultats des autres entreprises mises en équivalence	2	4		
Résultat avant impôt	910	1 088	- 16,4 %	- 10,3 %
Impôt sur les résultats	(245)	(343)		
<i>Taux effectif d'impôt</i>	27,1 %	31,7 %		
<i>Déduction de la quote-part revenant aux participations minoritaires</i>	(13)	(22)		
RÉSULTAT NET AJUSTÉ	706	822	- 14,0 %	- 8,6 %
Bénéfice net ajusté par action de base (en euros)	4,77	5,52	- 13,6 %	
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	651	723	- 9,9 %	- 4,0 %
Bénéfice net par action -de base- (en euros)	4,40	4,85	- 9,4 %	
Dividende par action proposé (en euros)	2,75 ⁽²⁾	2,75	=	

(1) Tous les Indicateurs alternatifs de performance sont définis aux pages 87 et 88.

(2) À proposer lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 22 janvier 2019.

2.2 Variation de change

Sodexo exerçant ses activités dans 72 pays, la proportion des devises les plus significatives dans le chiffre d'affaires et dans le résultat d'exploitation est la suivante :

	CHIFFRE D'AFFAIRES	RÉSULTAT D'EXPLOITATION
Dollar US	41 %	51 %
Euro	26 %	4 %
Livre sterling	9 %	10 %
Real brésilien	5 %	19 %

Il convient de préciser que ces fluctuations monétaires n'entraînent pas de risques opérationnels dans la mesure où les chiffres d'affaires et les coûts des filiales sont libellés dans les mêmes devises. Cependant, en raison du poids des Services Avantages et Récompenses au Brésil et du niveau élevé de marge

en comparaison par rapport au reste du Groupe, une baisse du real brésilien entraîne un effet négatif sur la marge d'exploitation. À l'inverse, lorsque le real brésilien s'améliore, la marge du Groupe augmente.

La variation de change est déterminée en appliquant les taux de change moyens de l'exercice précédent aux montants de l'exercice en cours, à l'exception du bolivar vénézuélien pour l'activité Services Avantages et Récompenses.

En ce qui concerne le bolivar vénézuélien, le Groupe considère que la meilleure estimation du taux de change auquel les fonds provenant de ses activités au Venezuela pourraient être

rapatriés est le taux DICOM. Le taux de change utilisé pour l'exercice clos le 31 août 2018 est de 1 USD = 6 112 000 VEF (soit 1 euro = 7 121 091,20 VEF) par rapport au taux de 1 USD = 3 250 VEF utilisé pour l'exercice 2016-2017. Les impacts de cette dépréciation ne sont pas significatifs à l'échelle du Groupe car ses activités au Venezuela représentent désormais une part négligeable de son chiffre d'affaires et de son résultat d'exploitation consolidés.

IMPACT DES TAUX DE CHANGE	VARIATION PAR RAPPORT À L'EURO TAUX MOYEN (en %)	VARIATION PAR RAPPORT À L'EURO TAUX DE CLÔTURE (en %)	IMPACT (en millions d'euros)		
			CHIFFRE D'AFFAIRES	RÉSULTAT D'EXPLOITATION	RÉSULTAT NET
Euro/Dollar	- 7,8 %	+ 1,5 %	(704)	(49)	(24)
Euro/Real brésilien	- 13,5 %	- 23,0 %	(161)	(34)	(19)
Euro/Livre sterling	- 1,9 %	+ 2,5 %	(35)	(2)	(2)

Au cours de l'exercice 2017-2018, l'euro s'est bien tenu face à toutes les devises, affichant notamment une bonne performance par rapport au dollar américain et au real brésilien, les deux devises les plus importantes pour le Groupe. Par ailleurs, la livre sterling est restée plus ou moins stable pendant l'exercice.

2.3 Chiffre d'affaires

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITÉ

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SEGMENT (en millions d'euros)	EXERCICE 2017-2018	EXERCICE 2016-2017	CROISSANCE INTERNE	CROISSANCE EXTERNE	EFFET DE CHANGE	CROISSANCE TOTALE	CROISSANCE INTERNE HORS 53 ^e SEMAINE
Entreprises & Administrations	10 938	10 551	+ 3,8 %	+ 5,6 %	- 5,7 %	+ 3,7 %	+ 4,1 %
Santé & Seniors	4 768	5 007	+ 0,2 %	+ 0,8 %	- 5,7 %	- 4,8 %	+ 1,0 %
Éducation	3 855	4 239	- 3,0 %	- 0,1 %	- 6,0 %	- 9,1 %	- 2,5 %
SERVICES SUR SITE	19 561	19 797	+ 1,4 %	+ 3,1 %	- 5,8 %	- 1,2 %	+ 1,9 %
SERVICES AVANTAGES ET RÉCOMPENSES	850	905	+ 5,1 %	- 3,4 %	- 7,9 %	- 6,1 %	+ 5,1 %
Élimination	(4)	(4)					
TOTAL GROUPE	20 407	20 698	+ 1,6 %	+ 2,9 %	- 5,9 %	- 1,4 %	+ 2,0 %

Pour l'exercice 2017-2018, le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 20,4 milliards d'euros, en baisse de - 1,4 % en raison des fluctuations des devises exposées ci-dessus. La contribution des acquisitions nettes des cessions de filiales s'élève à + 2,9 %. Par conséquent, la croissance interne ressort à + 1,6 %. Hors effet de la 53^e semaine, la croissance interne s'établit à + 2,0 %.

L'ajustement de la 53^e semaine est lié au passage d'une comptabilité hebdomadaire à une comptabilité mensuelle à compter de septembre 2017 en Amérique du Nord. La comptabilité hebdomadaire a pour conséquence la perte d'un ou deux jours par an, selon qu'il s'agisse d'une année bissextile ou non. Ces jours perdus étaient généralement récupérés dans les comptes en une seule fois tous les 5 à 6 ans. Pour l'exercice 2016-2017, cet effet 53^e semaine a été l'équivalent de six jours ouvrés supplémentaires. À partir de l'exercice 2018-2019, la comptabilité mensuelle sera normalisée.

Services sur Site

La croissance interne du chiffre d'affaires des **Services sur Site** ressort à + 1,4 %, soit + 1,9 % hors 53^e semaine. Cette performance reflète la faible performance des segments Éducation et Santé. Toutefois, le quatrième trimestre est plus favorable que prévu à + 3,3 %, hors 53^e semaine, grâce à l'amélioration de la performance en Éducation qui a compensé la faiblesse particulière du troisième trimestre, une saison estivale satisfaisante en Europe, et une croissance solide dans le reste du monde.

Les principaux indicateurs de performance ont progressé au cours de l'exercice 2017-2018 :

- le taux de fidélisation des clients a gagné 30 points de base pour s'établir à 93,8 %. L'Éducation en Amérique du Nord a progressé de 300 points de base au cours de l'exercice. Cette progression a toutefois été atténuée par la faiblesse de la Santé dans la plupart des régions ;

- Le développement ressort à 6,8 % contre 6,5 % pour l'exercice précédent, reflétant une légère amélioration de la performance sur l'ensemble des régions ;
- hors impact de la 53^e semaine sur les deux exercices, la croissance des ventes sur sites existants est en progression à + 2,6 %, en hausse depuis le point bas observé à + 1,5 % au cours de l'exercice 2016-2017.

Pendant l'exercice 2017-2018, la croissance interne a bénéficié de la poursuite de la croissance élevée des services de facilities management tandis que les services de restauration sont restés stables compte tenu de la mauvaise performance des Universités en Amérique du Nord, qui sont principalement des services de restauration. Les services hors restauration représentent 33 % du chiffre d'affaires des Services sur Site.

CHIFFRE D'AFFAIRES DES SERVICES SUR SITE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (en millions d'euros)	EXERCICE 2017-2018	EXERCICE 2016-2017	CROISSANCE INTERNE	CROISSANCE INTERNE HORS 53 ^e SEMAINE
Amérique du Nord	8 707	9 093	- 2,1 %	- 1,1 %
Europe	7 690	7 591	+ 1,5 %	+ 1,5 %
Afrique, Asie, Australie, Amérique latine, Moyen-Orient	3 163	3 113	+ 11,7 %	+ 11,7 %
SERVICES SUR SITE	19 561	19 797	+ 1,4 %	+ 1,9 %

Remarque : Au cours de l'exercice 2016-2017, l'Amérique du Nord a bénéficié d'une 53^e semaine au cours du 4^e trimestre.

La croissance interne hors Amérique du Nord, représentant 55 % du chiffre d'affaires des Services sur Site, s'établit à + 4,5 %.

Brexit :

En juin 2016, les électeurs britanniques ont voté pour la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne. Sodexo est présent au Royaume-Uni depuis 1988 et y emploie environ 35 000 personnes. Le « Brexit » ne devrait pas avoir d'impact significatif sur les activités du Groupe. Sodexo est en effet un acteur local, qui travaille avec des fournisseurs et des salariés locaux, et très souvent pour les pouvoirs publics et services gouvernementaux. Cependant, la croissance de l'activité restera dépendante de l'évolution du PIB et de l'emploi dans le pays.

Entreprises & Administrations

CHIFFRE D'AFFAIRES

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (en millions d'euros)	EXERCICE 2017-2018	EXERCICE 2016-2017	CROISSANCE INTERNE	CROISSANCE INTERNE HORS 53 ^e SEMAINE
Amérique du Nord	2 822	2 515	+ 0,5 %	+ 1,7 %
Europe	5 313	5 235	+ 1,5 %	+ 1,5 %
Afrique, Asie, Australie, Amérique latine, Moyen-Orient	2 804	2 801	+ 11,2 %	+ 11,2 %
ENTREPRISES & ADMINISTRATIONS	10 938	10 551	+ 3,8 %	+ 4,1 %

Le chiffre d'affaires du segment **Entreprises & Administrations** pour l'exercice 2017-2018 s'élève à **10,9 milliards d'euros**, soit une croissance interne de + 4,1 % hors impact de la 53^e semaine en Amérique du Nord.

En **Amérique du Nord**, la croissance interne ressort à **+ 1,7 % hors impact de la 53^e semaine**, traduisant la progression des Salons d'aéroport et des Services aux Entreprises avec la poursuite du développement des services de facilities management. L'activité du segment Énergie & Ressources reste difficile en raison de la fermeture d'un site important. Le segment Services aux Gouvernements reste stable à cause de la faiblesse générale de la demande sur certains contrats, de la fermeture de mess dans la Marine et des efforts importants consentis pour conserver certains gros contrats.

En **Europe**, le chiffre d'affaires affiche **une croissance interne de + 1,5 %**. Le tourisme estival à Paris a retrouvé ses niveaux record de 2015. Les services aux entreprises sont restés plus

ou moins stables, pénalisés par la perte de plusieurs contrats significatifs au Benelux, compensées par une amélioration de la performance en France et au Royaume-Uni, ainsi que par la forte croissance en Europe du Sud et de l'Est. Le segment Services aux Gouvernements a subi l'impact de la sortie progressive de trois contrats avec l'armée britannique. La performance du segment Énergie & Ressources en Mer du Nord reste négative pour l'exercice, malgré quelques signes de stabilisation relevés au second semestre.

En **Afrique, Asie, Australie, Amérique latine et Moyen-Orient**, la croissance interne reste forte à **+ 11,2 % au cours de l'exercice**. Cette croissance à deux chiffres de la plupart des segments reflète notamment une croissance élevée du développement commercial et des ventes sur sites existants dans les Services aux entreprises ainsi que par la dynamique favorable du segment Énergie & Ressources, en particulier dans l'industrie minière.

Santé & Seniors

CHIFFRE D'AFFAIRES

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (en millions d'euros)	EXERCICE 2017-2018	EXERCICE 2016-2017	CROISSANCE INTERNE	CROISSANCE INTERNE HORS 53 ^e SEMAINE
Amérique du Nord	3 001	3 303	- 1,8 %	- 0,5 %
Europe	1 493	1 465	+ 0,6 %	+ 0,6 %
Afrique, Asie, Australie, Amérique latine, Moyen-Orient	274	239	+ 17,2 % ⁽¹⁾	+ 17,2 % ⁽¹⁾
SANTÉ & SENIORS	4 768	5 007	+ 0,2 %	+ 1,0 %

(1) Retraité pour tenir compte des transferts internes entre segments.

Le chiffre d'affaires du segment **Santé & Seniors** a atteint **4,8 milliards d'euros**, soit une croissance interne de + 1,0 %, hors effet de la 53^e semaine.

En **Amérique du Nord**, la croissance interne s'établit à **- 0,5 %**, hors impact de la 53^e semaine, pénalisée par le ralentissement du développement et de la fidélisation au cours de l'exercice. L'activité s'est améliorée au second semestre grâce à une base de comparaison plus favorable. Les équipes commerciales ont été réorganisées et plusieurs nouvelles signatures sont intervenues pendant l'été.

En **Europe**, la croissance interne est de **+ 0,6 %**. Malgré un développement légèrement négatif sur l'exercice imputable

à l'absence d'opportunités significatives de développement. Les ventes sur sites existants sont solides, en particulier au Royaume-Uni. La tendance s'est améliorée dans le segment Seniors en France ainsi que dans les hôpitaux en Belgique et dans les pays nordiques.

En **Afrique, Asie, Australie, Amérique latine, Moyen-Orient** la croissance interne du chiffre d'affaires est restée forte pendant tout l'exercice à **+ 17,2 % ⁽¹⁾**, reflétant de nombreux nouveaux contrats signés au Brésil et une croissance particulièrement forte des ventes sur sites existants en Asie. Une grande partie de ces contrats implique un transfert d'expertise d'autres sites dans le monde ou une extension des services au facilities management.

Éducation

CHIFFRE D'AFFAIRES

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (en millions d'euros)	EXERCICE 2017-2018	EXERCICE 2016-2017	CROISSANCE INTERNE	CROISSANCE INTERNE HORS 53 ^e SEMAINE
Amérique du Nord	2 884	3 275	- 4,5 %	- 3,9 %
Europe	885	891	+ 3,0 %	+ 3,0 %
Afrique, Asie, Australie, Amérique latine, Moyen-Orient	86	73	+ 14,7 % ⁽¹⁾	+ 14,7 % ⁽¹⁾
ÉDUCATION	3 855	4 239	- 3,0 %	- 2,5 %

(1) Retraité pour tenir compte des transferts internes entre segments.

Le chiffre d'affaires du segment **Éducation** atteint 3,9 milliards d'euros, en baisse de - 2,5 % en croissance interne, hors impact de la 53^e semaine.

La croissance interne en **Amérique du Nord** est de **- 3,9 %**, hors impact de la 53^e semaine. Le segment Écoles connaît une croissance solide grâce au développement et aux fortes ventes sur sites existants. Celle-ci a cependant été compensée par la contribution négative du développement du segment Universités, pénalisé par un taux de fidélisation particulièrement faible au cours de la saison commerciale de l'exercice précédent et par le net recul de la croissance des ventes sur sites existants. La fidélisation s'est redressée au cours de l'exercice 2017-2018. Le développement est donc neutre à l'approche de l'exercice 2018-2019.

En **Europe**, la croissance interne est de **+ 3 %**. Cette performance s'explique par le développement commercial solide de l'exercice précédent et des ventes sur sites existants au Royaume-Uni et en

Espagne, ainsi que deux jours ouvrés supplémentaires en Italie. L'activité est stable en France en raison du faible développement de l'exercice précédent.

En **Afrique, Asie, Australie, Amérique latine et Moyen-Orient**, la croissance interne atteint **+ 14,7 %**, soutenue par la signature de nombreux contrats en Écoles et la croissance des ventes sur sites existants en Chine, à Singapour et en Inde.

Services Avantages et Récompenses

Le chiffre d'affaires des **Services Avantages et Récompenses** s'élève à 850 millions d'euros, en baisse de - 6,1 %. Les devises ont généré un impact de - 7,9 %, lié en particulier à la faiblesse du real brésilien au second semestre. Les variations de périmètre ont également pesé sur les ventes à hauteur de - 3,4 %, principalement liées à la cession de Vivabox à la fin de l'exercice 2016-2017. La croissance interne du chiffre d'affaires ressort à + 5,1 %, avec une croissance du volume d'émission de + 6,8 %.

1 Retraité pour tenir compte des transferts internes entre segments.



CHIFFRE D'AFFAIRES

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (en millions d'euros)	EXERCICE 2017-2018	EXERCICE 2016-2017	CROISSANCE INTERNE	CROISSANCE EXTERNE	EFFET DE CHANGE	CROISSANCE TOTALE
Europe, États-Unis et Asie	473	480	+ 7,5 %			
Amérique latine	377	425	+ 2,4 %			
Services Avantages et Récompenses	850	905	+ 5,1 %	- 3,4 %	- 7,9 %	- 6,1 %

VOLUME D'ÉMISSION

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (en millions d'euros)	EXERCICE 2017-2018	EXERCICE 2016-2017	CROISSANCE INTERNE	CROISSANCE EXTERNE	EFFET DE CHANGE	CROISSANCE TOTALE
Europe, États-Unis et Asie	10 537	10 000	+ 6,7 %			
Amérique latine	7 230	7 792	+ 7,0 %			
SERVICES AVANTAGES ET RÉCOMPENSES	17 767	17 792	+ 6,8 %	+ 0,2 %	- 7,1 %	- 0,1 %

En Europe, Asie et États-Unis, la croissance interne du chiffre d'affaires et du volume d'émission a été forte pendant l'exercice, respectivement à **+ 7,5 %** et **+ 6,7 %**. Cette forte progression s'explique par une solide hausse de la valeur faciale dans la plupart des pays, et plus particulièrement la croissance interne à deux chiffres en Europe centrale. La migration digitale d'envergure en Inde a été gérée avec succès et la croissance a rebondi au dernier trimestre de l'exercice. La bonne dynamique de l'activité *Incentive & Recognition* (chiffre d'affaires sans volume d'émission) aux États-Unis et au Royaume-Uni s'est maintenue. Les travaux menés en vue du lancement de *Rydo*, la solution complète de gestion de la Mobilité et des Frais Professionnels, se sont achevés en juin. Depuis, le développement commercial est conforme aux prévisions.

La croissance interne du chiffre d'affaires en **Amérique latine** s'établit à **+ 2,4 %** pour l'ensemble de l'exercice, avec une amélioration de la tendance au second semestre due à une reprise au Brésil même si les taux d'intérêt sont restés très inférieurs à ceux de l'exercice précédent. La croissance du volume d'émission a également progressé au second semestre, clôturant l'exercice en hausse de **+ 7,0 %** sous l'impulsion de l'augmentation de la valeur faciale et du nombre de bénéficiaires. À partir du troisième trimestre, l'inflation et les taux d'intérêt au Brésil se sont progressivement stabilisés et la base de comparaison est devenue plus favorable.

2.4 Résultat d'exploitation

Pour l'exercice 2017-2018, le résultat d'exploitation ressort à 1 128 millions d'euros, en baisse de - 15,8 %, soit - 8,6 % hors effet de change. Par conséquent, la marge d'exploitation est en

baisse à 5,5 %, soit - 100 points de base par rapport à l'exercice précédent. Hors effet de change, principalement lié à la faiblesse du real brésilien, la marge est de 5,7 %, soit - 80 points de base, en ligne avec la révision des objectifs publiée le 29 mars 2018.

Ce recul de 80 points de base de la marge d'exploitation hors effet de change s'explique par :

- la baisse prévue des marges des services Avantages et Récompenses liée à la baisse des taux d'intérêt au Brésil, à l'augmentation des coûts liés à la migration digitale intervenue simultanément dans plusieurs grands pays et aux investissements dans les activités de mobilité. La reprise observée au Brésil au second semestre a permis d'atténuer le recul annuel ;
- de manière générale, pour les Services sur Sites, la marge a progressé au second semestre par rapport au premier grâce aux résultats des nombreux plans d'actions mis en place. Néanmoins, la base de comparaison du second semestre était élevée ;
- la progression plus lente que prévue de la rentabilité de quelques contrats significatifs en Services sur sites. Des négociations avec certains clients ont connu une issue favorable ce qui a conduit à une amélioration au second semestre mais l'année complète reste impactée ;
- un manque-à-gagner en Éducation et Santé, en particulier en Amérique du Nord, en raison de retards dans l'exécution des programmes d'efficacité prévus qui devaient compenser la faiblesse anticipée du chiffre d'affaires ;
- les coûts de support centraux sont également en hausse du fait d'investissements dans le marketing, le digital et l'innovation.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION PAR ACTIVITÉ

(en millions d'euros)	RÉSULTAT D'EXPLOITATION EXERCICE 2017-2018	VARIATION PAR RAPPORT À L'EXERCICE 2016-2017	VARIATION PAR RAPPORT À L'EXERCICE 2016-2017 (HORS EFFET DE CHANGE)	MARGE D'EXPLOITATION EXERCICE 2017-2018	VARIATION DE LA MARGE D'EXPLOITATION PAR RAPPORT À L'EXERCICE 2016-2017	VARIATION DE LA MARGE D'EXPLOITATION PAR RAPPORT À L'EXERCICE 2016-2017 (HORS EFFET DE CHANGE)
Entreprises & Administrations	458	- 11,5 %	- 6,2 %	4,2 %	- 70 pb	- 70 pb
Santé & Seniors	306	- 9,5 %	- 3,1 %	6,4 %	- 30 pb	- 30 pb
Éducation	222	- 21,5 %	- 15,6 %	5,8 %	- 90 pb	- 90 pb
Services sur Site	986	- 13,4 %	- 7,6 %	5,0 %	- 70 pb	- 70 pb
Services Avantages et Récompenses	262	- 14,3 %	- 3,7 %	30,8 %	- 290 pb	- 180 pb
Coûts de support centraux et élimination du chiffre d'affaires interne	(120)	- 15,9 %	- 16,7 %			
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	1 128	- 15,8 %	- 8,6 %	5,5 %	- 100 PB	- 80 PB

Par segment, hors effet de change, la performance s'analyse comme suit :

- dans le segment **Entreprises & Administrations**, le résultat d'exploitation recule de - 6,2 % et la marge d'exploitation baisse de - 70 points de base. Cette performance s'explique par des difficultés d'exécution pour certains grands comptes, des investissements dans les ventes, le marketing et le développement de nouvelles offres ;
- dans le segment **Santé & Seniors**, le résultat d'exploitation baisse de - 3,1 % et la marge d'exploitation de - 30 points de base. Cette baisse s'explique par la faiblesse du chiffre d'affaires, notamment en Amérique du Nord, et par les retards pris sur les programmes de productivité. La productivité progresse et devrait accélérer au cours de l'exercice 2018-2019. Au quatrième trimestre, un nouveau management et une nouvelle organisation des ventes ont été mis en place aux États-Unis pour améliorer l'exécution et redynamiser les ventes ;
- dans le segment **Éducation**, le résultat d'exploitation chute de - 15,6 %, et la marge de - 90 points de base du fait de l'impact du faible taux de fidélisation, notamment en Amérique du Nord. Les programmes d'allocation du temps de travail et de rationalisation des SKU ont commencé à produire leurs effets au second semestre, mais l'inflation des coûts de main-d'œuvre a absorbé ces gains de productivité. Les négociations sur les prix confirment que l'inflation de la main-d'œuvre est répercutée sur les clients pour l'exercice 2018-2019.

Dans l'activité **Services Avantages et Récompenses**, le résultat opérationnel et la marge d'exploitation sont en baisse de - 3,7 % et de - 180 points de base. Le premier semestre a été marqué par un recul de - 320 points de base en raison des coûts de la migration digitale, en particulier en Inde et en République tchèque, de la baisse des taux d'intérêt au Brésil et des investissements dans les activités de mobilité et de frais professionnels. Le second semestre a cependant connu une amélioration, avec une baisse de - 60 points de base seulement, sur fond de forte reprise des volumes et de stabilisation progressive de l'impact des taux d'intérêt au Brésil.

2.5 Résultat net part du Groupe

Autres produits et charges opérationnels

Les **Autres produits et charges opérationnels** s'élevaient à 131 millions d'euros contre 151 millions d'euros au cours de l'exercice précédent. Du fait de la fin du programme d'Adaptation et de Simplification, les coûts de restructuration ont nettement chuté, passant de 137 à 42 millions d'euros. A contrario, les coûts d'acquisition et les amortissements et dépréciation des relations clients et des marques ont été plus élevés. L'augmentation des dépréciations des relations clients est principalement due à Centerplate. Des provisions ont également été enregistrées en raison du changement de périmètre au Moyen Orient.

(en millions d'euros)

EXERCICE 2017-2018

EXERCICE 2016-2017

	EXERCICE 2017-2018	EXERCICE 2016-2017
TOTAL AUTRES PRODUITS OPÉRATIONNELS	10	24
Gains liés à des changements de périmètre	3	21
Gains liés aux modifications des avantages postérieurs à l'emploi	-	3
Autres	7	-
TOTAL AUTRES CHARGES OPÉRATIONNELLES	(141)	(176)
Coûts de restructuration et de rationalisation de l'organisation	(42)	(137)
Coûts liés aux acquisitions	(15)	(6)
Pertes liées à des changements de périmètre	(18)	-
Pertes liées aux modifications des avantages postérieurs à l'emploi	-	(2)
Amortissements et dépréciation des relations clientèles et des marques	(52)	(31)
Dépréciation des actifs non-courants	-	-
Autres	(14)	-
AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION	(131)	(151)

En conséquence, le **Résultat opérationnel** ressort à 997 millions d'euros, contre 1 189 millions d'euros sur l'exercice précédent.

Les frais financiers nets se sont améliorés de 15 millions d'euros, en raison de deux facteurs principaux : une pénalité de remboursement anticipé de 10 millions d'euros au cours de l'exercice précédent et des intérêts de retard perçus sur le remboursement d'impôt sur les dividendes pendant l'exercice considéré de 7 millions d'euros. Par ailleurs, malgré l'augmentation significative de l'endettement pendant l'exercice, lié notamment à l'acquisition de Centerplate en janvier 2018, le coût de la dette reste stable avec un coût pondéré de la dette de 2,5 % au 31 août 2018 contre 2,4 % un an plus tôt. Le Groupe a réalisé une émission obligataire de 300 millions d'euros en mai à 1,125 % et a levé 400 millions de dollars à 3,7 % sous la forme d'un placement privé aux États-Unis en juin.

Le **taux effectif d'imposition** baisse à 27,1 % pour l'exercice 2017-2018, contre 31,7 % pour l'exercice 2016-2017. Ce taux bénéficie de l'effet positif exceptionnel du remboursement en France de la contribution de 3 % sur les dividendes distribués au cours de la période 2013-2017. La réduction du taux d'imposition sur les résultats aux États-Unis (ramené de 35 % à un taux combiné de 25,7 %) est en partie compensée par le réaligement des impôts différés et le *deemed repatriation tax*. Le taux d'imposition de l'exercice 2018-2019 devrait s'établir autour de 29 % car le Groupe bénéficiera pleinement de la réduction du taux d'imposition aux États-Unis.

La quote-part **dans les résultats des autres entreprises mises en équivalence** ressort à 2 millions d'euros. La part revenant aux participations ne donnant pas le contrôle s'élève

à 13 millions d'euros contre 22 millions d'euros pour l'exercice précédent, principalement du fait de cessions de filiales.

Par conséquent, **le résultat net part du Groupe** s'établit à 651 millions d'euros, en baisse de - 9,9 %, soit - 4,0 % hors effet de change négatif. **Le résultat net ajusté** s'élève à 706 millions d'euros, en baisse de - 14,0 % aux taux actuels, soit - 8,6 % hors effet de change, tenant compte des Autres produits et charges opérationnels à un taux d'impôt normalisé.

2.6 Bénéfice net par action

Le **bénéfice net par action ajusté** s'élève à 4,77 euros, en baisse de - 13,6 %.

Le **bénéfice net par action** quant à lui s'établit à 4,40 euros, en baisse de - 9,4 %. La relation de 50 points de base par rapport à la variation du résultat net est due à l'effet du rachat d'actions propres de 300 millions d'euros au cours de l'exercice. Ainsi, le nombre moyen pondéré d'actions s'établit à 148 077 776, contre 148 998 961 au cours de l'exercice 2016-2017.

2.7 Proposition de dividende

Lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra le 22 janvier 2019, le Conseil d'Administration proposera un dividende de 2,75 euros par action au titre de l'exercice 2017-2018, soit stable par rapport à l'exercice précédent. Cette proposition traduit la confiance du Conseil d'Administration dans la stratégie du Groupe. Ainsi le taux de distribution est de 58 % sur le résultat net ajusté et de 63 % sur le résultat net publié.

3. Situation financière du Groupe

3.1 Variation des flux de trésorerie

Les variations des flux de trésorerie sont les suivantes :

(en millions d'euros)	EXERCICE 2017-2018	EXERCICE 2016-2017
Autofinancement	1 140	1 076
Variation du BFR hors variation des actifs financiers en Services Avantages et Récompenses *	221	120
Investissements opérationnels nets	(286)	(308)
LIQUIDITÉS GÉNÉRÉES PAR LES OPÉRATIONS	1 076	887
Investissements financiers nets de cession	(697)	(268)
Programme de rachat d'actions	(300)	(300)
Dividendes versés aux actionnaires	(411)	(359)
Autres variations (dont périmètre et change)	(316)	(164)
(AUGMENTATION)/RÉDUCTION DE L'ENDETTEMENT NET	(648)	(204)

* Excluant la variation des actifs financiers de l'activité Services Avantages et Récompenses (- 228 millions d'euros sur l'exercice 2017-2018 et - 134 millions d'euros sur l'exercice 2016-2017). Variation totale du fonds de roulement telle que recomposée dans les comptes consolidés : lors de l'exercice 2017-2018 - 7 millions d'euros = 221 millions d'euros - 228 millions d'euros et lors de l'exercice 2016-2017 - 14 millions d'euros = 120 millions d'euros - 134 millions d'euros.

L'autofinancement s'élève à 1 140 millions d'euros, en hausse de + 5,9 %, en raison d'une forte réduction des impôts payés, et, dans une moindre mesure, d'une baisse des frais financiers nets. La variation positive du besoin en fonds de roulement de 221 millions d'euros est liée à une meilleure gestion opérationnelle dans l'ensemble du Groupe.

Les investissements opérationnels nets, y compris les investissements clients, s'élèvent à 286 millions d'euros, soit 1,4 % du chiffre d'affaires contre 1,5 % pour l'exercice précédent. Cela s'explique par le faible taux de fidélisation dans le segment Éducation, celui-ci étant, avec Sport & Loisirs, le segment le plus capitalistique. Comme annoncé précédemment, ce taux devrait augmenter au cours des prochains exercices, à mesure de l'augmentation des investissements dans l'Informatique et le Digital de 30 à 50 millions d'euros par an, de l'amélioration de la fidélisation et du développement en Éducation, ainsi que la montée en puissance des nouveaux contrats signés par Centerplate.

Les liquidités générées par les opérations s'élèvent à 1 076 millions d'euros. Cela représente une amélioration substantielle par rapport aux liquidités générées par les opérations de l'exercice 2016-2017, à 887 millions d'euros. Par conséquent, la conversion du résultat net en liquidités atteint 165 % contre 123 % au cours de l'exercice 2016-2017.

Les acquisitions et cessions nettes de filiales ont considérablement augmenté pour atteindre 697 millions d'euros contre 268 millions d'euros pour l'exercice précédent, reflétant, en particulier, l'acquisition de Centerplate pour un montant total de 610 millions d'euros. Une fois pris en compte les rachats d'actions à hauteur de 300 millions d'euros et le versement de dividendes de 411 millions d'euros, ainsi que les Autres variations principalement liées à des effets de change et des variations de périmètre, l'endettement net consolidé augmente de 648 millions d'euros sur l'exercice et atteint 1 260 millions d'euros au 31 août 2018.

3.2 Acquisitions sur la période

Au cours de l'exercice 2017-2018, Sodexo a considérablement augmenté son volume d'acquisitions.

Le Groupe a opéré un mouvement stratégique avec l'acquisition de Centerplate aux États-Unis. Celle-ci lui apporte envergure et crédibilité dans le segment Sports & Loisirs en Amérique du Nord, où la taille des stades et des centres de conférence est nettement plus importante qu'en Europe, complétant ainsi une position déjà solide en Europe.

Pendant l'exercice, le Groupe a également enrichi son offre avec l'acquisition de la société de restauration digitale FoodChéri en France. Les Services Avantages et Récompenses ont renforcé leur offre dans le domaine des services liés à la santé et aux sports avec l'acquisition de Gym for Less en Espagne.

L'expertise technique a été étendue à Singapour avec l'acquisition de Kim Yew.

Le Groupe a consolidé ses positions sur le marché de l'industrie minière en Australie, avec l'acquisition de Morris.

3.3 Programme de rachat d'actions de 2018

Le 12 avril 2018, Sodexo a annoncé un programme de rachat d'actions de 300 millions d'euros, traduisant la confiance du Conseil d'Administration dans l'avenir du Groupe malgré les chiffres décevants du premier semestre et la révision de ses objectifs. Le programme de rachat d'actions s'est conclu le 13 août 2018 par l'achat de 3 356 732 actions, représentant 2,2 % du capital, à un prix moyen de 88,92 euros. Un total de 3 375 562 actions a été annulé lors de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue en août. Par conséquent, au 31 août 2018, le nombre total d'actions était de 147 454 887, contre 150 830 449 à la fin de l'exercice 2016-2017.

3.4 Bilan synthétique Groupe au 31 août 2018

(en millions d'euros)	31 AOÛT 2018	31 AOÛT 2017		31 AOÛT 2018	31 AOÛT 2017
Actif non courant	7 944	7 416	Capitaux propres	3 283	3 536
Actif courant hors trésorerie	4 628	4 531	Participations ne donnant pas le contrôle	45	34
Fonds réservés Services Avantages et Récompenses	615	511	Passif non courant	4 330	3 885
Actifs financiers Services Avantages et Récompenses	427	398	Passif courant	7 622	7 419
Trésorerie	1 666	2 018			
TOTAL DE L'ACTIF	15 280	14 874	TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	15 280	14 874
			Endettement brut	3 940	3 500
			Endettement net	1 260	611
			Taux d'endettement net	+ 38 %	+ 17 %
			Ratio d'endettement net	1,0	0,4

Au 31 août 2018, l'endettement net s'élève à 1 260 millions d'euros, soit 38 % des capitaux propres du Groupe, contre 17 % au 31 août 2017. Le ratio d'endettement net est de 1,0, de retour dans la fourchette de 1 à 2, conformément aux objectifs du Groupe.

La situation financière du Groupe reste solide avec des flux de trésorerie qui couvrent les investissements, les acquisitions et le dividende, malgré des dépenses d'acquisition particulièrement importantes pendant l'exercice. Le taux d'endettement net et le ratio d'endettement net ont augmenté en raison des rachats d'actions. Durant l'exercice 2017-2018, le Groupe a émis une obligation à 7 ans pour un montant de 300 millions d'euros assortie d'un coupon de 1,125 % à échéance mai 2025 et a levé 400 millions de dollars sur 5 ans à 3,7 % sous la forme d'un placement privé aux États-Unis. Ainsi l'échéance moyenne est étendue à 5,6 ans. Le coût pondéré de la dette au 31 août 2018 était de 2,5 %, contre 2,4 % pendant l'exercice précédent.

À la clôture de l'exercice 2017-2018, le Groupe dispose de lignes de crédit bancaires non utilisées totalisant 1 589 millions d'euros et d'une trésorerie opérationnelle s'élevant à 2 680 millions d'euros. Il est à noter que la trésorerie opérationnelle inclut 1 987 millions d'euros pour l'activité Services Avantages et Récompenses (dont 615 millions d'euros de fonds réservés et 427 millions d'euros d'actifs financiers et 28 millions d'euros de découverts bancaires).

3.5 Événements postérieurs à la clôture du 31 août 2018

Depuis le début de l'exercice 2018-2019, le Groupe a mené à bien deux acquisitions :

- Crèches de France, pour renforcer la position du Groupe sur le marché des crèches en France avec l'acquisition de Crèches de France début septembre ;
- Novae Restauration, pour renforcer la position de Sodexo en Suisse. Novae Restauration est un acteur clé dans les services de restauration haut de gamme en Suisse francophone, avec 700 salariés servant un réseau de plus de 80 sites clients prestigieux. Novae Restauration et Sodexo Suisse ont des portefeuilles clients et des offres complémentaires : la gamme de services de restauration premium de Novae Restauration complète la position de Sodexo en tant que prestataire de services de facilities management sur le marché suisse germanophone. Il existe un fort potentiel de synergies en termes de ventes additionnelles sur site et de développement inter-régional.

3.6 Perspectives

Lors du *Capital Markets Day* du 6 septembre 2018, Denis Machuel, Directeur Général du Groupe, a présenté son programme stratégique visant à atteindre un niveau de croissance qui positionnera Sodexo comme le leader du marché.

Dans une série de présentations, les dirigeants de Sodexo ont exposé :

- la solidité des positions de Sodexo sur des marchés en croissance et à fort potentiel ;
- comment le Groupe s'est diversifié avec succès, passant du positionnement d'expert des services de restauration à celui de spécialiste de services intégrés ;
- comment Sodexo réaffirme son excellence dans la restauration, au cœur de sa proposition de services intégrés de Qualité de Vie ;
- le déploiement en cours des plans d'action qui permettent au Groupe de :
 - redresser les zones spécifiques de sous-performance, en particulier en Amérique du Nord,
 - simplifier son organisation pour se recentrer et gagner en efficacité,
 - renforcer la culture de suivi de la performance au sein de l'entreprise *via* le programme STEP ⁽¹⁾ ;
- le recentrage de toute l'organisation sur l'accélération de la croissance au travers du programme stratégique de Sodexo en renforçant le culte du client et des consommateurs, en renforçant l'efficacité opérationnelle, en cultivant les talents et en ancrant la responsabilité d'entreprise dans nos opérations.

FOCALISATION SUR LA CROISSANCE :



1 STEP = Sodexo Targets for Enhanced Performance.

Plus particulièrement, pour l'exercice 2018-2019, l'équipe de direction déploie les plans d'actions pour assurer que l'amélioration de la productivité libérera la capacité permettant d'investir dans les ventes, le marketing, les systèmes informatiques et dans le digital afin d'accélérer la croissance du chiffre d'affaires.

Dans les Services sur Site en Amérique du Nord, la saison commerciale en Éducation de l'exercice 2017-2018 a affiché une fidélisation en progression et un développement stable. Par conséquent, la croissance dans le segment Éducation devrait être neutre au cours de l'exercice 2018-2019. On observe également des signes suggérant la reprise progressive des signatures dans la Santé.

La zone Afrique, Asie, Australie, Amérique latine et Moyen Orient représente désormais 16 % du total des ventes et devrait continuer à générer une forte croissance.

En Europe, si le secteur public britannique reste très concurrentiel et si l'Europe du Nord souffre de la perte de gros contrats et d'un faible développement, l'activité Énergie & Ressources en Mer du Nord se stabilise ; la France poursuit sa progression régulière et l'Europe du Sud et de l'Est devrait continuer à générer une bonne croissance dans tous les segments.

Dans l'activité Services Avantages et Récompenses, la croissance devrait être de l'ordre de 5 à 10 %, portée par la reprise progressive au Brésil, le retour à la croissance en Inde et les progrès réguliers en Europe dans l'activité traditionnelle Avantages aux salariés, et par le dynamisme des activités *Incentive & Recognition* et Mobilité.

Les progrès réalisés dans la productivité et la simplification seront réinjectés dans l'organisation pour stimuler la croissance des ventes avec davantage d'innovation, de nouvelles offres, des applications digitales et le renouvellement des efforts en ventes et marketing, le tout dans l'optique de fidéliser les clients existants, d'encourager les nouvelles ventes et de gagner en compétitivité.

Ainsi, pour l'exercice 2018-2019, le Groupe prévoit de générer :

- une croissance interne comprise entre + 2 et + 3 % ;
- une marge d'exploitation comprise entre 5,5 % et 5,7 %, hors effets de change.

L'Agenda Stratégique vise à atteindre un niveau de croissance qui positionnera Sodexo comme le leader du marché en croissance. Dans un premier temps, Sodexo table sur une croissance interne du chiffre d'affaires de plus de 3 % d'ici l'exercice 2019-2020, avant un retour durable à une marge d'exploitation supérieure à 6 % (au taux de change de l'exercice 2016-2017). **Comme expliqué lors du *Capital Markets Day*, l'amélioration de la marge viendra avec les niveaux adéquats de croissance.**

EXPOSÉ DES MOTIFS ET PROJETS DE RÉSOLUTIONS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 22 JANVIER 2019

À titre ordinaire

Résolutions 1 et 2 : Approbation des comptes de l'exercice

Exposé des motifs

Les 1^{re} et 2^e résolutions vous permettent d'approuver les comptes annuels et consolidés de Sodexo de l'exercice social clos le 31 août 2018, faisant ressortir respectivement un résultat net de 481 millions d'euros et un résultat net part du Groupe de 651 millions euros.

Première résolution

(APPROBATION DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2017 2018)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice social clos le 31 août 2018 tels qu'ils lui ont été présentés, desquels il ressort un résultat net de 481 millions d'euros.

L'Assemblée Générale approuve également les opérations traduites dans ces comptes et/ou mentionnées dans ces rapports.

Deuxième résolution

(APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2017 2018)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés de l'exercice social clos le 31 août 2018 desquels il ressort un résultat net part du Groupe de 651 millions d'euros.

L'Assemblée Générale approuve également les opérations traduites dans ces comptes et/ou mentionnées dans ces rapports.

Résolution 3 : Affectation du résultat et fixation du dividende

Exposé des motifs

Dans sa 3^e résolution, le Conseil d'Administration vous propose d'approuver l'affectation du résultat et la distribution d'un dividende de 2,75 euros par action au titre de l'exercice social clos le 31 août 2018, stable par rapport à l'exercice précédent.

Conformément aux Statuts de la Société, une majoration de 10 % du dividende, soit 0,275 euro par action, est attribuée aux actions inscrites sous forme nominative depuis au moins quatre (4) ans, soit depuis au moins le 31 août 2014 et jusqu'à la date de mise en paiement du dividende le 1^{er} février 2019. Le dividende ainsi majoré sera, si nécessaire, arrondi au centime inférieur. Il est rappelé que le nombre d'actions éligibles à cette majoration ne peut excéder, pour un même actionnaire, 0,5 % du capital social, soit un nombre maximal de 737 274 actions par actionnaire sur la base du capital social au 31 août 2018.

La distribution du dividende, incluant la majoration de 10 % telle que décrite ci-dessus, représente un taux de distribution de 63 %, qui s'inscrit pleinement dans la politique de Sodexo de rémunérer et valoriser l'épargne des actionnaires dans la durée.

La distribution du dividende sera versée selon le calendrier suivant :

30 janvier 2019 : **Date de détachement du coupon** : date à laquelle les actions sont négociées sans un droit au dividende au titre de l'exercice social clos le 31 août 2018.

31 janvier 2019 : **Date d'enregistrement des actions** : date à laquelle les positions des actionnaires doivent être enregistrées à la clôture de la séance de Bourse pour pouvoir bénéficier de la distribution du dividende au titre de l'exercice social clos le 31 août 2018.

1^{er} février 2019 : **Date de paiement du dividende** et pour les actions ayant droit, du dividende majoré.

Troisième résolution

(AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE – FIXATION DU DIVIDENDE)

Conformément à la proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide :

d'affecter le bénéfice net de l'exercice 2017-2018	481 376 461 €
augmenté du report à nouveau figurant à la clôture de l'exercice 2017-2018	1 219 692 533 €
Soit un bénéfice distribuable de	1 701 068 994 €
De la manière suivante :	
• dividende (sur la base des 147 454 887 actions composant le capital social au 31 août 2018)	405 500 939 €
• majoration de 10 % du dividende (sur la base des 7 227 652 actions inscrites au nominatif au 31 août 2018 ayant droit à la majoration du dividende après application du plafond de 0,5 % du capital par actionnaire)	1 987 604 €
• report à nouveau	1 293 580 451 €
TOTAL	1 701 068 994 €

L'Assemblée Générale décide par conséquent qu'un dividende de 2,75 euros sera distribué au titre de l'exercice social clos le 31 août 2018 à chacune des actions de la Société ayant droit au dividende.

En application de l'article 18 des Statuts, une majoration de 10 % du dividende, soit 0,275 euro supplémentaire par action, sera attribuée aux actions inscrites sous la forme nominative depuis au moins le 31 août 2014 et qui resteront sans interruption sous cette forme jusqu'à la date de mise en paiement du dividende, soit jusqu'au 1^{er} février 2019. Le nombre d'actions ayant droit à cette majoration ne peut excéder, pour un même actionnaire, 0,5 % du capital social, soit un nombre maximal de 737 274 actions par actionnaire sur la base du capital au 31 août 2018.

Le dividende, ainsi que la majoration du dividende pour les actions en bénéficiant, seront mis en paiement le 1^{er} février 2019, étant précisé que la date de détachement du dividende sur Euronext Paris est le 30 janvier 2019 et la date à l'issue de laquelle seront arrêtées les positions qui, après dénouement, bénéficieront de la mise en paiement est le 31 janvier 2019.

Dans l'hypothèse où, lors de la mise en paiement, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, le montant du dividende correspondant à ces actions ne sera pas versé et sera affecté au report à nouveau.

De même, si certaines des 7 227 652 actions inscrites au nominatif et ayant droit à la majoration du dividende au 31 août 2018 ont cessé d'être inscrites au nominatif entre le 1^{er} septembre 2018 et le 1^{er} février 2019, date de mise en paiement du dividende, le montant de la majoration du dividende correspondant à ces actions ne sera pas versé et sera affecté au report à nouveau.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que la totalité du dividende proposé (en ce inclus la majoration) est éligible à l'abattement prévu à l'article 158-3 2° du Code général des impôts bénéficiant aux personnes physiques domiciliées fiscalement en France sous réserve qu'elles aient exercé l'option globale pour l'imposition selon le barème progressif de l'impôt sur le revenu prévue au paragraphe 2 de l'article 200 A du même Code.

L'Assemblée Générale constate que le montant des dividendes distribués au titre des trois (3) derniers exercices s'est élevé à :

	EXERCICE 2016-2017 (DISTRIBUTION EN 2018)	EXERCICE 2015-2016 (DISTRIBUTION EN 2017)	EXERCICE 2014-2015 (DISTRIBUTION EN 2016)
Dividende par action *	2,75 €	2,40 €	2,20 €
Montant total de la distribution	410 658 908,28 €	359 265 450 €	334 962 161 €

* Dividende intégralement éligible à l'abattement de 40 % bénéficiant aux personnes physiques domiciliées fiscalement en France prévu à l'article 158-3 2° du Code général des impôts.



Résolutions 4 à 6 : Approbation des engagements réglementés

Exposé des motifs

Les engagements réglementés pris par la Société au bénéfice du Directeur Général doivent être soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Dans les résolutions 4 à 6, il vous est demandé d'approuver trois (3) engagements réglementés décrits ci-dessous concernant M. Denis Machuel, autorisés par le Conseil d'Administration à l'occasion de sa nomination en qualité de nouveau Directeur Général le 23 janvier 2018. Lesdits engagements font partie de la politique de rémunération du Directeur Général approuvée par l'Assemblée Générale le 23 janvier 2018.

Indemnité de non-concurrence : Le Conseil d'Administration a autorisé la mise en place d'un accord de non-concurrence entre la Société et M. Denis Machuel dans le cas où son mandat en qualité de Directeur Général devait s'interrompre.

Cet engagement de non-concurrence sera d'une durée de vingt-quatre (24) mois postérieurement à la fin du mandat de Directeur Général et aura pour objet de protéger le Groupe Sodexo en restreignant la liberté du Directeur Général d'exercer chez un concurrent des fonctions de salarié, de mandataire social ou d'effectuer des missions de conseil directement ou par personne morale interposée. À cet égard, le Conseil a arrêté une liste de sociétés concurrentes qui figure dans l'engagement de non-concurrence signé le 30 août 2018.

Cet engagement sera assorti d'une contrepartie financière, sur la même période, d'un montant égal à vingt-quatre (24) mois de la rémunération fixe versée au cours de l'exercice précédant celui de la cessation des fonctions de Directeur Général.

Par ailleurs, le Conseil pourra renoncer à la mise en œuvre de cet engagement lors du départ du Directeur Général.

Afin de se conformer aux nouvelles recommandations de l'article 23 du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées révisé en juin 2018, un avenant à l'engagement de non-concurrence a été signé le 6 novembre 2018 entre la Société et M. Denis Machuel afin d'exclure le versement de l'indemnité de non-concurrence dès lors que le Directeur Général fait valoir ses droits à la retraite et, en tout état de cause, au-delà de soixante-cinq (65) ans.

Régime de retraite supplémentaire : À la suite de sa nomination en qualité de Directeur Général de la Société, le Conseil d'Administration a décidé de maintenir M. Denis Machuel au sein du régime de retraite à prestations définies dont il faisait déjà partie depuis sa nomination au sein du Comité Exécutif du Groupe en septembre 2014.

Ce régime de retraite supplémentaire prévoit, sous réserve d'une ancienneté minimale de cinq (5) ans dans ledit régime, le versement d'une pension pouvant aller, pour une ancienneté de quinze (15) ans dans le régime, jusqu'à 15 % du salaire fixe annuel moyen versé au cours des trois (3) dernières années de salariat précédant la liquidation de sa retraite de base. Cette pension vient s'ajouter aux retraites servies par les régimes obligatoires, à condition que le bénéficiaire fasse partie des effectifs de l'entreprise, ou qu'il soit mandataire social, au moment de son départ à la retraite.

L'acquisition de droits annuels au titre du plan de retraite (soit 1 % par an, jusqu'à atteindre un maximum de 15 %) sera effective à partir d'un taux minimum de 80 % de réalisation des objectifs annuels au titre de la rémunération variable du Directeur Général. Si ce taux est atteint, un pourcentage supplémentaire de contribution au plan de retraite sera acquis pour l'année en cours. En revanche, un taux de réalisation des objectifs annuels inférieur à 80 % ne déclenchera aucune contribution au plan de retraite pour l'année en cours.

Régime de prévoyance : Le Conseil d'Administration a décidé que, postérieurement à la rupture de son contrat de travail, lors de sa nomination en qualité de Directeur Général, M. Denis Machuel conserve le bénéfice des régimes de prévoyance et frais de santé complémentaires souscrits par la Société, afin d'assurer une continuité dans sa protection sociale. Ce maintien s'effectuera dans les mêmes conditions que celles applicables à la catégorie de salariés à laquelle il est assimilé pour la fixation des avantages sociaux et autres éléments accessoires de sa rémunération.

Ces engagements sont détaillés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise du Conseil d'Administration figurant dans la section 5.3.2 du Document de référence 2017-2018 ainsi que dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés figurant dans la section 4.4.2 du Document de référence 2017-2018.

Quatrième résolution

(APPROBATION DE L'ENGAGEMENT VISÉ À L'ARTICLE L. 225-42-1 DU CODE DE COMMERCE RELATIF AUX INDEMNITÉS À VERSER EN CONTREPARTIE DE L'OBLIGATION DE NON-CONCURRENCE DE M. DENIS MACHUEL)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements soumis aux dispositions des articles L. 225-38 et L. 225-40 à L. 225-42 du Code de commerce, statue sur la partie de ce rapport se rapportant à l'engagement y énoncé pris au bénéfice de M. Denis Machuel, Directeur Général, relatif

aux indemnités à lui verser en contrepartie d'une obligation de non-concurrence, autorisé par le Conseil d'Administration du 27 avril 2018 (amendé le 6 novembre 2018), et approuve, conformément aux dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, ledit engagement dans les conditions décrites dans ces rapports.

Cinquième résolution

(APPROBATION DE L'ENGAGEMENT VISÉ À L'ARTICLE L. 225-42-1 DU CODE DE COMMERCE RELATIF AUX RÉGIMES COLLECTIFS DE PRÉVOYANCE ET DE FRAIS DE SANTÉ COMPLÉMENTAIRES DE M. DENIS MACHUEL)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements soumis aux dispositions des articles L. 225-38 et L. 225-40 à L. 225-42 du Code de commerce, statue sur la partie de ce rapport se rapportant à l'engagement y énoncé pris au bénéfice de M. Denis Machuel, Directeur Général, concernant son régime de prévoyance et frais de santé complémentaires, autorisé par le Conseil d'Administration du 23 janvier 2018, et approuve, conformément aux dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, ledit engagement.

Sixième résolution

(APPROBATION DE L'ENGAGEMENT VISÉ À L'ARTICLE L. 225-42-1 DU CODE DE COMMERCE RELATIF AU RÉGIME DE RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE DE M. DENIS MACHUEL)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements soumis aux dispositions des articles L. 225-38 et L. 225-40 à L. 225-42 du Code de commerce, statue sur la partie de ce rapport se rapportant à l'engagement y énoncé pris au bénéfice de M. Denis Machuel, Directeur Général, concernant son régime de retraite supplémentaire, autorisé par le Conseil d'Administration du 27 avril 2018, et approuve, conformément aux dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, ledit engagement.

Résolutions 7 à 10 : Renouvellement des mandats de quatre (4) administrateurs

Exposé des motifs

Le Conseil d'Administration est actuellement composé de treize (13) membres, dont deux (2) administrateurs représentant les salariés, six (6) administrateurs indépendants et sept (7) femmes.

Les résolutions 7 à 10 concernent le renouvellement des mandats en qualité de membres du Conseil d'Administration de M. Emmanuel Babeau, M. Robert Baconnier, Mme Astrid Bellon et M. François-Xavier Bellon, leur mandat arrivant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale du 22 janvier 2019.

Par conséquent, il vous est proposé de renouveler les mandats de :

- M. Emmanuel Babeau, pour son expertise financière et opérationnelle (*renouvellement pour une durée de trois (3) ans*) ;
- M. Robert Baconnier, pour son expertise financière et sa contribution significative au sein du Conseil d'Administration (*renouvellement pour une durée d'un (1) an*) ;
- Mme Astrid Bellon, administrateur depuis 1989, pour son expérience dans le secteur de service et sa connaissance du Groupe Sodexo (*renouvellement pour une durée de trois (3) ans*) ;
- M. François-Xavier Bellon, administrateur depuis 1989, pour sa compétence opérationnelle, financière et sa vision stratégique sur le long terme (*renouvellement pour une durée de trois (3) ans*).

M. Emmanuel Babeau et M. François-Xavier Bellon continueront à être membres du Comité d'Audit.

L'Assemblée Générale est également informée de ce que, M. Bernard Bellon, dont le mandat arrive à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale du 22 janvier 2019, a émis le souhait de ne pas être renouvelé dans ses fonctions d'administrateur qu'il occupait depuis le 26 février 1975. Mme Sophie Bellon en son nom, au nom du Conseil d'Administration et au nom de l'ensemble des actionnaires remercie M. Bernard Bellon pour sa contribution au sein du Conseil d'Administration.

Les notices biographiques de chacune de personnes précitées figurent dans la section 5.2.1 du Document de référence 2017-2018.

Septième résolution

(RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR DE M. EMMANUEL BABEAU POUR UNE DURÉE DE TROIS (3) ANS)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, constatant que le mandat d'administrateur de M. Emmanuel Babeau vient à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale, décide de renouveler son mandat pour une durée de trois (3) ans, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 août 2021.

Huitième résolution

(RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR DE M. ROBERT BACONNIER POUR UNE DURÉE D'UN (1) AN)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, constatant que le mandat d'administrateur de M. Robert Baconnier vient à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale, décide de renouveler son mandat pour une durée d'un (1) an, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 août 2019.



Neuvième résolution

(RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'ADMINISTRATRICE DE MME ASTRID BELLON POUR UNE DURÉE DE TROIS (3) ANS)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, constatant que le mandat d'administratrice de Mme Astrid Bellon vient à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale, décide de renouveler son mandat pour une durée de trois (3) ans, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 août 2021.

Dixième résolution

(RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR DE M. FRANÇOIS-XAVIER BELLON POUR UNE DURÉE DE TROIS (3) ANS)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, constatant que le mandat d'administrateur de M. François-Xavier Bellon vient à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale, décide de renouveler son mandat pour une durée de trois (3) ans, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 août 2021.

Résolution 11 : Ratification de la nomination par cooptation de Mme Sophie Stabile en qualité d'administratrice

Exposé des motifs

À la suite de la décision de Mme Patricia Bellinger de mettre fin, par anticipation, à son mandat d'administratrice le 1^{er} juillet 2018, il vous est proposé, dans la 11^e résolution, de ratifier la nomination par cooptation de Mme Sophie Stabile, en qualité de nouvelle administratrice de la Société à compter du 1^{er} juillet 2018 et ce, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 août 2019.

Mme Sophie Stabile, considérée comme étant administratrice indépendante, apportera au Conseil sa grande expérience opérationnelle et financière dans le secteur des services et de l'hôtellerie.

Elle est aussi membre du Comité d'Audit.

La notice biographique de Mme Sophie Stabile figure dans la section 5.2.1 du Document de référence 2017-2018.

Onzième résolution

(RATIFICATION DE LA NOMINATION PAR COOPTATION DE MME SOPHIE STABILE EN QUALITÉ D'ADMINISTRATRICE)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, ratifie la nomination par cooptation, conformément à l'article L. 225-24 du Code de commerce, de Mme Sophie Stabile en qualité d'administratrice de la Société à

compter du 1^{er} juillet 2018 et ce, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 août 2019.

Résolutions 12 à 14 : Approbation de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux au titre de l'exercice 2017-2018

Exposé des motifs

Nous soumettons à l'avis des actionnaires les éléments de rémunération des dirigeants mandataires sociaux versés ou attribués au titre de l'exercice social clos le 31 août 2018.

Par les résolutions 12 à 14, il vous est demandé d'approuver les éléments de la rémunération versée ou attribuée au titre de l'exercice social clos au 31 août 2018, respectivement à Mme Sophie Bellon, Présidente du Conseil d'Administration, à M. Michel Landel, Directeur Général jusqu'au 23 janvier 2018 et à M. Denis Machuel, Directeur Général depuis le 23 janvier 2018.

Ces éléments de rémunération sont décrits dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise du Conseil d'Administration figurant dans la section 5.5.2 du Document de référence 2017-2018.

Douzième résolution

(APPROBATION DES ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE OU ATTRIBUÉE AU TITRE DE L'EXERCICE SOCIAL CLOS LE 31 AOÛT 2018 À MME SOPHIE BELLON, PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION)

L'Assemblée Générale, approuve, conformément à l'article L. 225-100 du Code de commerce, les éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice social clos le 31 août 2018 à Mme Sophie Bellon, Présidente du Conseil d'Administration, tels que décrits dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le Document de référence 2017-2018.

Treizième résolution

(APPROBATION DES ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE OU ATTRIBUÉE AU TITRE DE L'EXERCICE SOCIAL CLOS LE 31 AOÛT 2018 À M. MICHEL LANDEL, DIRECTEUR GÉNÉRAL JUSQU'AU 23 JANVIER 2018)

L'Assemblée Générale approuve, conformément à l'article L. 225-100 du Code de commerce, les éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice social clos le 31 août 2018 à M. Michel Landel, Directeur Général jusqu'au 23 janvier 2018, tels que décrits dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le Document de référence 2017-2018.

Quatorzième résolution

(APPROBATION DES ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE OU ATTRIBUÉE AU TITRE DE L'EXERCICE SOCIAL CLOS LE 31 AOÛT 2018 DEPUIS LE 23 JANVIER 2018 À M. DENIS MACHUEL, DIRECTEUR GÉNÉRAL)

L'Assemblée Générale, approuve, conformément à l'article L. 225-100 du Code de commerce, les éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués, au titre de l'exercice social clos le 31 août 2018, depuis

le 23 janvier 2018 à M. Denis Machuel, Directeur Général, tels que décrits dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le Document de référence 2017-2018.

Résolutions 15 et 16 : Approbation de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Exposé des motifs

Les actionnaires sont appelés à se prononcer sur la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux.

Ainsi, il vous est demandé dans les 15^e et 16^e résolutions d'approuver les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels le cas échéant, composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables au (ou à la) Président(e) du Conseil d'Administration et au (ou à la) Directeur(rice) Général(e). Ces principes et critères s'appliqueront à toute personne occupant une fonction similaire et sont applicables à compter de l'exercice 2018-2019 et jusqu'à ce que l'Assemblée Générale se prononce sur une nouvelle politique de rémunération.

Les politiques de rémunération des dirigeants mandataires sociaux sont décrites dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise du Conseil d'Administration figurant dans la section 5.5.1 du Document de référence 2017-2018.

Quinzième résolution

(APPROBATION DES PRINCIPES ET CRITÈRES DE DÉTERMINATION, DE RÉPARTITION ET D'ATTRIBUTION DES ÉLÉMENTS COMPOSANT LA RÉMUNÉRATION TOTALE ET LES AVANTAGES DE TOUTE NATURE ATTRIBUABLES AU (OU À LA) PRÉSIDENT(E) DU CONSEIL D'ADMINISTRATION)

L'Assemblée Générale approuve, conformément à l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables au (ou à la) Président(e) du Conseil d'Administration tels que présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le Document de référence 2017-2018.

Seizième résolution

(APPROBATION DES PRINCIPES ET CRITÈRES DE DÉTERMINATION, DE RÉPARTITION ET D'ATTRIBUTION DES ÉLÉMENTS COMPOSANT LA RÉMUNÉRATION TOTALE ET LES AVANTAGES DE TOUTE NATURE ATTRIBUABLES AU (OU À LA) DIRECTEUR(RICE) GÉNÉRAL(E))

L'Assemblée Générale approuve, conformément à l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables au (ou à la) Directeur(rice) Général(e) tels que présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le Document de référence 2017-2018.

Résolution 17 : Autorisation de rachat par la Société de ses propres actions

Exposé des motifs

Au 31 août 2018, la Société détenait 1,27 % de son capital, soit 1 869 352 actions, principalement liées à la couverture de ses engagements envers les bénéficiaires d'options, d'actions gratuites et de plans d'épargne d'entreprise.

Dans la 17^e résolution, il vous est proposé de renouveler l'autorisation donnée au Conseil d'Administration relative au rachat par la Société de ses propres actions, pour une durée de dix-huit (18) mois, hors période d'offre publique d'achat.

Bien que la loi autorise une limite maximale de 10 % d'actions du capital de la Société pouvant être acquises par la Société, il vous est proposé un seuil à 5 % du nombre d'actions composant le capital social à la date de l'Assemblée Générale du 22 janvier 2019.

Le prix maximal d'achat des actions dans le cadre de ce programme de rachat d'actions ne pourrait excéder 120 euros par action et le montant total affecté au programme ne pourrait pas dépasser 885 millions d'euros.

Le programme de rachat d'actions de la Société prévu par la présente résolution est notamment destiné à couvrir les plans d'attribution gratuite d'actions, à réduire le capital social de la Société par voie d'annulation d'actions et à assurer la liquidité et animer le marché de l'action Sodexo dans le cadre du contrat de liquidité conclu entre Sodexo et Kepler-Cheuvreux.

Pour de plus amples informations sur la mise en œuvre de l'ancienne autorisation de l'Assemblée Générale dans ce cadre, veuillez vous référer à la section 6.3.1 du Document de référence 2017-2018.

Dix-septième résolution

(AUTORISATION À DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE DE L'ACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et de la réglementation européenne issue du Règlement européen (UE) n° 596/2014 du 16 avril 2014, autorise le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, à acheter ou faire acheter des actions de la Société en vue notamment de :

- la mise en œuvre de tout plan d'options permettant de procéder à l'acquisition d'actions de la Société à titre onéreux par tous moyens, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce ou de tout plan similaire, notamment par tout salarié ou mandataire social de la Société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions visées à l'article L. 225-180 du Code de commerce, ou par tout autre attributaire autorisé par la loi à bénéficier de telles options ; ou
- l'attribution gratuite d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, notamment à tout salarié de la Société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, à tout mandataire social de la Société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-1, II du Code de commerce, ou à tout autre attributaire autorisé par la loi à bénéficier de telles actions ; ou
- l'attribution ou la cession d'actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou de la mise en œuvre de tout Plan d'Épargne d'Entreprise ou de groupe (ou plans assimilés) dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail ; ou
- la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières émises par la Société ou, dans les conditions autorisées par la loi, par des entités liées à la Société, donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ; ou
- l'annulation par voie de réduction de capital, en vertu de l'autorisation conférée par la dernière Assemblée Générale du 23 janvier 2018 dans sa dix-huitième (18^e) résolution ou le cas échéant en vertu d'une résolution de même nature qui pourrait lui succéder pendant la durée de validité de la présente autorisation ; ou
- la remise d'actions (à titre d'échange, de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe ; ou
- assurer la liquidité et animer le marché de l'action Sodexo par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- honorer de manière générale, des obligations liées à des programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés ou mandataires sociaux de la Société ou d'une société liée.

Ce programme est également destiné à permettre la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers, et plus généralement, la réalisation de toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur. Dans une telle hypothèse, la Société informera ses actionnaires par voie de communiqué.

Ces opérations pourront être effectuées par tous moyens notamment en Bourse ou de gré à gré y compris en utilisant tout instrument financier, option ou produits dérivés ou par acquisition ou cession de blocs ou de toute autre manière. Ces opérations pourront intervenir à tout moment, hors période d'offre publique, dans les limites autorisées par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

L'Assemblée Générale fixe le nombre maximal d'actions pouvant être acquises au titre de la présente résolution à 5 % du nombre total des actions composant le capital de la Société à la date de la présente Assemblée Générale (soit, à titre indicatif, au 31 août 2018, un nombre maximal de 7 372 744 actions), étant précisé que dans le cadre de l'utilisation de la présente autorisation, le nombre d'actions auto-détenues devra être pris en considération afin que la Société reste en permanence dans la limite légale maximale de 10 % d'actions auto-détenues.

L'Assemblée Générale décide que le prix maximal d'achat des actions dans le cadre de la présente résolution ne pourra excéder 120 euros par action. L'Assemblée Générale délègue au Conseil d'Administration, en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tout autre actif, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur le capital social ou les capitaux propres de la Société, le pouvoir d'ajuster le prix d'achat maximum susvisé afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

L'Assemblée Générale décide que le montant total affecté au programme de rachat d'actions ci-dessus autorisé ne pourra pas dépasser 885 millions d'euros.

L'Assemblée Générale prend acte que la présente autorisation est consentie pour une période de dix-huit (18) mois à compter de la présente Assemblée, et prive d'effet, à compter de ce jour, à hauteur de la partie non encore utilisée, toute délégation antérieure donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour décider et effectuer la mise en œuvre de la présente autorisation, pour en préciser si nécessaire les termes et en arrêter les modalités, pour réaliser le programme d'achat, et notamment pour passer tous ordres de Bourse, conclure tous accords, en vue de la tenue des registres d'achat et de vente d'actions, affecter ou réaffecter les actions acquises aux objectifs poursuivis dans les conditions légales et réglementaires applicables, fixer les conditions et modalités suivant lesquelles sera assurée, s'il y a lieu, la préservation des droits des porteurs de valeurs mobilières ou d'options, en conformité avec les dispositions légales, réglementaires ou contractuelles, effectuer toutes déclarations et remplir toutes formalités et, d'une manière générale, faire le nécessaire.

À titre extraordinaire

Résolution 18 : Attribution gratuite d'actions existantes et/ou à émettre en faveur des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe

Exposé des motifs

Il vous est demandé dans la 18^e résolution de renouveler l'autorisation, conférée par l'Assemblée Générale du 26 janvier 2016 dans sa 14^e résolution et arrivant à expiration, au Conseil d'Administration en vue de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes et/ou à émettre de la Société au profit des salariés et des mandataires sociaux du Groupe.

Les actions consenties aux salariés ne pourraient porter sur un nombre d'actions existantes et/ou nouvelles représentant un seuil supérieur à 2,5 % du capital social au jour de la décision du Conseil d'Administration, pour toute la durée de l'autorisation, sans pouvoir excéder au cours d'un même exercice 1,5 % de ce capital.

Les attributions définitives seraient soumises à l'atteinte d'une condition de présence pendant toute la période d'acquisition d'une durée de quatre (4) ans et, pour certaines, de conditions de performance déterminées par le Conseil d'Administration selon la politique de rémunération mise au vote des actionnaires.

Les actions consenties au Directeur Général ne pourraient quant à elles représenter plus de 5 % de l'ensemble des actions attribuées gratuitement au cours de chaque exercice et leurs attributions définitives devraient être en totalité conditionnées à l'atteinte d'une condition de présence et de plusieurs conditions de performance déterminées par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration considère que les conditions reflètent un bon équilibre entre la performance de la Société, la confiance des investisseurs dans le Groupe et la responsabilité d'entreprise.

Cette autorisation serait valable pour une durée de trente-huit (38) mois.

Pour de plus amples informations sur la mise en œuvre de l'ancienne autorisation de l'Assemblée dans ce cadre ou sur les objectifs fixés pour 2019, veuillez vous référer à la section 5.5.5 du Document de référence 2017-2018.

Dix-huitième résolution

(AUTORISATION À DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE DE PROCÉDER À DES ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS EXISTANTES ET/OU À ÉMETTRE DE LA SOCIÉTÉ EN FAVEUR DES SALARIÉS ET/OU DES MANDATAIRES SOCIAUX DU GROUPE OU DE CERTAINS D'ENTRE EUX, RENONCIATION DE PLEIN DROIT DES ACTIONNAIRES À LEUR DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes :

1. autorise le Conseil d'Administration, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions existantes et/ou à émettre de la Société, au profit des salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions visées à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, ou certaines catégories d'entre eux ;
2. fixe à trente-huit (38) mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de la présente autorisation ;
3. décide que les attributions d'actions effectuées en vertu de cette autorisation ne pourront porter sur un nombre d'actions existantes et/ou nouvelles représentant un pourcentage supérieur à 2,5 % du capital social au jour de la décision du Conseil d'Administration, sans pouvoir excéder au cours d'un même exercice 1,5 % de ce capital social, compte non tenu des ajustements susceptibles d'être opérés pour préserver les droits des bénéficiaires ;
4. décide que des actions existantes et/ou nouvelles attribuées en vertu de cette autorisation pourront bénéficier, dans les conditions prévues par la loi, au Directeur Général mandataire social de la Société étant précisé (i) que ces actions ne pourront représenter plus de 5 % de l'ensemble des actions attribuées gratuitement au cours de chaque exercice par le Conseil d'Administration, (ii) que l'attribution définitive de la totalité de ces actions devra être conditionnée à l'atteinte d'une condition de présence et de plusieurs conditions de performance que le Conseil d'Administration déterminera et (iii) que le Conseil d'Administration fixera la quantité d'actions octroyées gratuitement que le Directeur Général mandataire social sera tenu de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de ses fonctions ;
5. décide que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires deviendra définitive au terme d'une période d'acquisition dont la durée sera fixée par le Conseil d'Administration, étant entendu que cette durée ne pourra être inférieure à celle prévue par le Code du commerce au jour de la décision du Conseil d'Administration, et que les bénéficiaires devront conserver lesdites actions pendant une durée fixée par le Conseil d'Administration, étant précisé que la durée cumulée des périodes d'acquisition et de conservation ne peut être inférieure à celle prévue par le Code du commerce au jour de la décision du Conseil d'Administration. Toutefois, l'Assemblée Générale autorise le Conseil d'Administration, dans la mesure où la période d'acquisition pour tout ou partie d'une ou plusieurs attributions serait au minimum de deux (2) ans, à n'imposer aucune période de conservation pour les actions considérées. À toutes fins utiles, il est rappelé que le Conseil d'Administration aura la faculté de déterminer des périodes d'acquisition et de conservation différentes selon les dispositions réglementaires en vigueur dans le pays de résidence des bénéficiaires ;



6. décide que les attributions définitives d'actions existantes et/ou à émettre aux salariés pourront être soumises à l'atteinte d'une condition de présence et d'une ou plusieurs conditions de performance que le Conseil d'Administration déterminera ;
7. décide par ailleurs que, dans l'hypothèse de l'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième ou troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale, ou cas équivalent à l'étranger, les actions lui seront attribuées définitivement avant le terme de la période d'acquisition restant à courir et seront librement cessibles à compter de leur livraison ;
8. prend acte qu'en cas d'attribution gratuite d'actions nouvelles, la présente autorisation emportera, au fur et à mesure de l'attribution définitive desdites actions, augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission au profit des bénéficiaires desdites actions et renonciation corrélative des actionnaires au profit des bénéficiaires desdites actions à leur droit préférentiel de souscription sur lesdites actions ;
9. délègue tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, pour mettre en œuvre la présente autorisation, dans les conditions ci-dessus et dans les limites autorisées par les textes en vigueur et notamment :
 - déterminer si les actions attribuées gratuitement sont des actions à émettre ou existantes,
10. prend acte que la présente autorisation prive d'effet à compter de ce jour l'autorisation de même nature consentie par l'Assemblée Générale Mixte du 26 janvier 2016 dans sa 14^e résolution.
 - déterminer l'identité des bénéficiaires, ou de la ou des catégories de bénéficiaires, des attributions d'actions et le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux,
 - fixer les modalités et conditions des émissions qui seraient réalisées en vertu de la présente autorisation et les dates de jouissance des actions nouvelles,
 - procéder, le cas échéant, pendant la période d'acquisition, aux ajustements des droits des bénéficiaires en cas d'opérations sur le capital de la Société de manière à les préserver,
 - constater les dates d'attribution définitives et les dates à partir desquelles les actions pourront être librement cédées, compte tenu des restrictions légales,
 - constater la réalisation des augmentations de capital et modifier les statuts en conséquence,
 - prévoir la faculté de suspendre temporairement les droits à attribution en cas d'opérations financières,
 - et, de manière générale, faire tout ce qui sera utile et nécessaire dans le cadre des lois et règlements en vigueur ;

Résolution 19 : Pouvoirs

Exposé des motifs

La 19^e résolution est une résolution usuelle qui permet d'effectuer les formalités requises par la loi après la tenue de l'Assemblée Générale.

Dix-neuvième résolution

(*POUVOIRS*)

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant ses délibérations en vue de l'accomplissement de toutes les formalités nécessaires.

MODALITÉS D'ACCÈS À LA SEINE MUSICALE

Auditorium de La Seine Musicale 1 Ile Seguin - 92100 Boulogne-Billancourt

- **Parkings :**

- P Indigo - Cours de l'île Seguin (au pied du pont Renault)
53 cours de l'île Seguin, 92100 Boulogne-Billancourt
- P Indigo - Rives de Seine (4 min à pied)
38 quai Georges Gorse, 92100 Boulogne-Billancourt
- P Q-Park - île de Monsieur Sud (9 min à pied)
D7 - Rue de Saint-Cloud, 92310 Sèvres

- **Bus :**

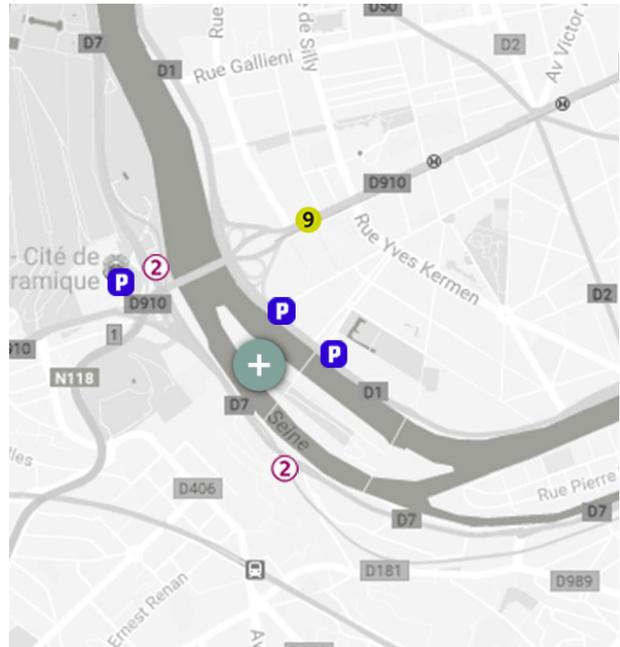
lignes 160, 169, 171, 179, 279, 291, 389, 426, 467
Station Pont de Sèvres

- **Métro :**

ligne 9 - Station Pont de Sèvres (terminus).
Suivez ensuite la signalisation (vous traverserez le Forum
Haut, puis empruntez la Passerelle Constant-Lemaître qui
vous amène au pied du Pont Renault, ce pont vous menera
tout droit au Parvis de La Seine Musicale).

- **Tram :**

T 2 - Station Brimborion. Suivez ensuite la signalisation,
puis empruntez la passerelle piétonne : le Parvis de La Seine
Musicale se trouvera devant vous.



DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS VISÉS À L'ARTICLE R. 225-83 DU CODE DE COMMERCE

Je soussigné(e)

Demeurant

.....

Propriétaire de actions SODEXO, société anonyme au capital de 589 819 548 euros, dont le siège social est à ISSY-LES-MOULINEAUX (92130) - 255, quai de la Bataille de Stalingrad, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 301 940 219,

Demande l'envoi à l'adresse ci-dessus indiquée, des documents et renseignements visés par l'article R.225-83 du Code de commerce concernant l'Assemblée Générale Mixte du 22 janvier 2019.

En vertu des dispositions de l'article R.225-88 alinéa 3 du Code de commerce, les actionnaires nominatifs peuvent, par une demande unique, obtenir de la Société l'envoi des documents et renseignements visés aux articles R.225-81 et R.225-83 du Code de Commerce à l'occasion de chacune des assemblées d'actionnaires ultérieures. Au cas où un actionnaire nominatif désirerait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présente demande.

Fait à

Le janvier 2019

Signature

DOCUMENT A RETOURNER :

- **si vos actions sont inscrites au nominatif :**
à Société Générale – Service des Assemblées – CS 30812, 44308 Nantes Cedex 3.
- **si vos actions sont au porteur :**
à l'intermédiaire financier qui assure la gestion de votre compte titres.

Sodexo
Direction Juridique Groupe
255, quai de la Bataille de Stalingrad
92866 Issy-les-Moulineaux Cedex 9
Tél. : 01 30 85 75 00


SERVICES DE QUALITÉ DE VIE